



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Lundi 21 février 2022 à 18 heures**  
**Procès-Verbal**

\*\*\*\*\*

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le lundi 21 février 2022, à 18 heures, à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bourges, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée le 15 février 2022 et affichée le 15 février 2022. La séance est présidée par Mme Irène FELIX.

\*\*\*\*

**Présents :**

Irène FELIX, Yann GALUT (jusqu'à la délibération n°12), Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOIN, Gérard SANTOSUOSSO, Yvon BEUCHON, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMAY, Bruno FOUCHET, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Alain MAZE, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO, Constance BONDUELLE, Magali BESSARD, Céline MADROLLES, Hugo LEFELLE, Catherine MENGUY, Renaud METTRE, Nadia NEZLIOUI, Alex CHARPENTIER, Frédérique SOULAT, Alain BOUQUIN, Corinne TRUSSARDI, Sakina ROBINSON, Mustapha MOUSALLI, France LABRO (jusqu'à la délibération n°12), Joël ALLAIN (jusqu'à la délibération n°14), Régis MAUTRE, Jean Marc BARDI, Philippe MOUSNY, Marcella MICHEL, Alexia FRANQUES, Martial REBEYROL, Justine SINGEOT (à partir de la délibération n°11), Ludwig SPETER-LEJEUNE, Valérie CHANTEFORT, Valérie CHAPAT, Dominique GILLET, Mélanie CELEGATO, Pierre GUILLET, Béatrice FOURNIER, Christian JOLY, Nicole HUBERT (à partir de la délibération n°2), Philippe DEBROYE, Gaëlle FLEURIER-LEFORT, Didier PRUDENT, Franck BRETEAU (à partir de la délibération n°6), Nadine MOREAU, Christine DAGAUD, Annie JACQUET, Yvonne KUCEJ

**Excusé :**

Daniel GRAVELET

**Absents :**

Urbain NTARUNDENGA, Thibaut RENAUD, Nicole HUBERT (délibération n° 1)

**Pouvoirs :**

Yann GALUT donne pouvoir à Mme la Présidente (à partir de la délibération n°13)  
Richard BOUDET donne pouvoir à Mme la Présidente  
Stéphane GARCIA donne pouvoir à Corinne LEFEBVRE  
Stéphane HAMELIN donne pouvoir à Evelyne SEGUIN  
Olivier CABRERA donne pouvoir à Constance BONDUELLE  
Pierre-Henri JEANNIN donne pouvoir à Céline MADROLLES  
Yannick BEDIN donne pouvoir à Corinne TRUSSARDI  
Jean-Pierre PIERRON donne pouvoir à Frédérique SOULAT  
France LABRO donne pouvoir à Catherine MENGUY (à partir de la délibération n°13)  
Joël ALLAIN donne pouvoir à Mustapha MOUSALLI (à partir de la délibération n°15)  
Marie-Hélène BIGUIER donne pouvoir à Magali BESSARD  
Philippe MERCIER donne pouvoir à Martial REBEYROL  
Justine SINGEOT donne pouvoir à Alexia FRANQUES (jusqu'à la délibération n°10)  
Élisabeth POL donne pouvoir à Ludwig SPETER-LEJEUNE  
Éric LE PAVOUX donne pouvoir à Marie-Christine BAUDOIN  
Franck BRETEAU donne pouvoir à Nadine MOREAU (jusqu'à la délibération n°5)

\*\*\*\*

Mme Irène FELIX déclare la séance ouverte à 18 heures.

Mme Constance BONDUELLE et Mme Alexia FRANQUES sont désignées secrétaires de séance.

- 53 présents -

**Mme FELIX :**

*Merci à toutes et à tous pour votre présence ce soir. Je vous invite à être attentifs à nos débats et assidus, le Conseil promettant d'être un peu long. Je vous remercie d'écouter les débats autant que faire se peut dans le silence ; c'est particulièrement difficile pour celles et ceux qui rapportent de devoir le faire dans un brouhaha constant. Je vous remercie par avance pour votre écoute.*

**Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Communautaire du 2 décembre 2021**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Mme la Présidente soumet le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 2 décembre 2021.

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

**1. Pacte de gouvernance de Bourges Plus. Approbation**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver le Pacte de gouvernance entre Bourges Plus et ses 17 communes adhérentes ;
- d'autoriser Mme la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

**Interventions :**

**Mme FELIX :**

*Le Conseil Communautaire de ce jour ouvre sur deux délibérations qui vont parachever l'organisation de notre Agglomération : le pacte de gouvernance d'une part et la mise en place d'une politique d'achat d'autre part. Par ces deux délibérations, nous disons comment nous allons travailler et quels objectifs nous donnons à la commande publique ; autrement dit, quelle signification nous donnons à l'exercice de ce mandat.*

*Le pacte de gouvernance de Bourges Plus, c'est un document sur lequel nous avons beaucoup travaillé avec les membres du bureau Communautaire et avec les maires. Il témoigne d'un état d'esprit qui est celui d'avancer ensemble sur tous les dossiers, autant que faire se peut. Cet état d'esprit, évidemment, m'oblige comme Présidente de l'Agglomération. Je tiens à préciser qu'il oblige chacun et chacune d'entre les membres du Bureau Communautaire puisqu'il n'est possible d'atteindre, d'avancer ensemble, que si chacun et chacune est disposé à le faire. Notre année et demie passée ensemble montre que nous y sommes prêts les uns et les autres et c'est une excellente chose à mes yeux. Le risque à vouloir avancer ensemble est de ne pas avancer et c'est donc là-dessus que nous devons collectivement être vigilants pour que cette recherche de compromis, cette recherche de consentement à avancer, ne soit pas un synonyme d'immobilisme. Les différentes communes ont été appelées à donner leur avis sur ce projet de Pacte de Gouvernance. Toutes ont délibéré favorablement, certaines avec un certain nombre de remarques auxquelles je veux apporter quelques réponses.*

*Remarques sur l'exercice des délégations de Vice-Présidents : je rappellerai simplement que le rôle des Vice-Présidents est décrit dans le règlement intérieur de Bourges Plus, s'il n'est pas rappelé dans le pacte de gouvernance. Ce règlement intérieur précise que les Vice-Présidents et membres du Bureau sont consultés pour avis préalable, lors des réunions des membres du Bureau, concernant les sujets majeurs. Ils peuvent constituer des réunions consultatives dans leurs champs de compétence respectifs. Le cadre dans lequel s'exerce leur mandat est aussi tout simplement rappelé dans l'arrêté par lequel je leur donne délégation et notamment dans les articles 1 à 4 qui précisent le rôle et les modalités d'exercice des délégations de Vice-Présidents. Par rapport à la remarque faite par un élu de La Chapelle-Saint-Ursin, je rappellerai que si le poids démographique de la Ville de Bourges est majoritaire, le poids des élus de la Ville de Bourges dans le Conseil Communautaire n'est pas majoritaire puisque la loi ne le permet pas et que les élus berruyers au sein de ce Conseil Communautaire représentent une stricte moitié, alors même que la Ville de Bourges représente 63 ou 64 % des effectifs démographiques et qu'inversement, au sein de l'ensemble des instances, nous avons veillé à surreprésenter les communes extérieures à Bourges. Elles sont surreprésentées au Bureau, dans les Commissions, à la CLECT. Surreprésentées, j'entends par rapport à leur poids démographique, mais pas par rapport à la place que nous avons choisi de leur donner et qui me paraît la juste place. La remarque de Trouy invite l'Agglomération à prendre en compte les éventuelles observations qui sont faites sur les dossiers concernant les communes, chose que nous faisons avec beaucoup d'attention.*

*Voilà donc, je vous remercie encore les uns et les autres et je remercie l'ensemble des communes de leurs avis favorables sur ces dossiers et je vous propose d'adopter ce Pacte de Gouvernance. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.*

**- Arrivée de Mme HUBERT -  
- 54 présents -**

## 2. Élaboration d'une Politique Achats - Orientations générales

**Rapporteur** : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver les cinq axes détaillés dans la délibération, sur lesquels Bourges Plus souhaite que sa politique achats repose.

**Interventions** :

**Mme FELIX** :

*Le deuxième dossier porte sur l'élaboration d'une politique d'achat que nous mettons en place conjointement avec la Ville de Bourges et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Bourges pour une raison simple : d'une part, nos services sont assez largement mutualisés mais notre commande publique l'est aussi pour partie. Il était donc cohérent que nous travaillions ensemble sur ces sujets-là. Nous avons retenu cinq axes pour cette politique d'achat :*

- *la prise en compte de la transition écologique de la biodiversité et des impacts environnementaux et de santé ;*
- *le fait de favoriser une commande publique éthique, inclusive et socialement responsable ;*
- *la simplification et la facilitation de l'accès à la commande publique pour le tissu économique local qui est un point qui nous est très régulièrement demandé mais que nous devons prendre en compte avec beaucoup de respect des procédures ;*
- *le développement de l'économie circulaire qui, outre le fait que c'est une de nos préoccupations, est aussi de plus en plus une exigence de la loi concernant les achats publics ;*
- *et, enfin, l'amélioration de la performance de l'achat puisque de nos achats dépendent aussi nos consommations budgétaires.*

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, Mme MENGUY ?

**Mme MENGUY** :

*Oui, Mme la Présidente, je vous remercie. Bien évidemment, je vous félicite sur cette politique d'achat, notamment sur la transition écologique. Par contre, je m'inquiète de la petite phrase qui dit « qu'il faut s'assurer de la soutenabilité financière des achats publics et durables, l'objectif de la durabilité des achats doit être ainsi conciliée avec les capacités financières de notre établissement ». Effectivement, une Agglomération bien gérée commence par faire attention avec ses sous. Néanmoins, j'attire votre attention sur le fait qu'aujourd'hui, les produits écologiquement viables et soutenables sont parfois un petit peu plus chers et que la durabilité nécessite parfois un achat plus élevé au départ. Je vous remercie.*

**Mme FELIX** :

*Merci de cette remarque que je partage et qui est particulièrement juste, ce qui veut dire qu'il faut parfois savoir acheter moins pour pouvoir acheter mieux.*

## 3. Commissions communautaires thématiques - Modifications - Représentation de la commune d'Arçay à la Commission Eau (eau pluviale et rivières, assainissement, eau potable), Transition Écologique et Énergies Renouvelables

**Rapporteur** : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de voter à main levée pour la désignation du nouveau membre de la Commission Eau ;
- de désigner M. Marc MEUNIER, membre de la Commission Eau (eau pluviale et rivière, assainissement, eau potable), Transition Écologique et Énergies Renouvelables, au titre de la commune d'Arçay.

## 4. Délibérations du Bureau Communautaire agissant par délégation du Conseil Communautaire - Compte rendu depuis le Conseil Communautaire du 2 décembre 2021

**Rapporteur** : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- de prendre acte de la présente communication des délibérations du Bureau Communautaire prises par délégation du Conseil Communautaire depuis la séance du 2 décembre 2021 (Bureaux Communautaires du 18 novembre 2021, 16 décembre 2021 et du 13 janvier 2022).

---

**Interventions :**

**Mme FELIX :**

*Je dois vous présenter, comme à chaque Conseil Communautaire, les délibérations que le Bureau Communautaire a prises dans l'intervalle entre deux de nos réunions, dans les Bureaux Communautaires des 18 novembre, 16 décembre et 13 janvier 2021. Je veux retenir l'ensemble des demandes de subventions que nous avons faites auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, la DSIL. Vous verrez que nous avons largement sollicité l'État et nous espérons être entendus sur ces demandes.*

*Je veux aussi mentionner un point pour éclairer chacun et chacune : nous avons passé une convention de déversement de digestats à la station d'épuration communautaire des eaux usées de Bourges. En fait, il s'agit de l'insémination de notre propre méthaniseur que nous faisons à partir des bactéries d'un méthaniseur en exercice et qui nous a permis d'accélérer, parce que nous produisons du méthane, d'accélérer le processus de méthanisation dans notre station d'épuration. Donc, ce n'est pas une convention de déversement permanent. Il s'agissait juste, vous savez, comme quand on fait des yaourts et que l'on met un vieux yaourt dedans, c'est pareil. On ensemence pour démarrer le process de méthanisation.*

*Et puis, dans le Bureau Communautaire du 16 décembre 2021, je veux mentionner les 759 000 € de fonds propres que nous consacrons à l'aide à l'Habitat ainsi que les 1 903 600 € de crédits délégués de l'État, toujours pour l'aide à l'Habitat, qui sont deux politiques particulièrement importantes. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir au cours de ce Conseil. Des questions ? Pas de question, bien, je vous remercie.*

<p align="center"><b>5. Décisions de la Présidente agissant par délégation du Conseil Communautaire - Compte rendu depuis le Conseil Communautaire du 2 décembre 2021</b></p>
---

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Le Conseil Communautaire a décidé

**à l'unanimité**

- de prendre acte de la présente communication des décisions de la Présidente prises par délégation du Conseil Communautaire depuis la séance du 2 décembre 2021.

**- Arrivée de M. BRETEAU -  
- 55 présents -**

<p align="center"><b>6. Subvention EGEE 2022 - Convention</b></p>
---

**Rapporteur : M. Yann GALUT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'accorder une subvention de 3 800 € à EGEE dans le cadre de ses actions vers les porteurs de projet de l'Agglomération ;
- d'approuver la convention ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de subvention et tous documents se rapportant à cette subvention.

**étant précisé que Mme CHEZE-DHO et M. CABRERA (pouvoir à Mme BONDUELLE) ne prennent pas part au vote**

---

**Interventions :**

**M. GALUT :**

*Merci, Mme la Présidente, mes chers collègues, bonsoir. Des délibérations classiques et habituelles concernant notre soutien aux associations et à une entreprise de notre département. La première concerne la subvention versée à l'association EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise que vous connaissez toutes et tous). C'est une association nationale de type loi 1901 existant depuis plus de 30 ans et reconnue d'utilité publique. Dans le Cher, EGEE 18 intervient dans l'accompagnement des porteurs de projets, prodigue gratuitement des conseils aux artisans, commerçants, PME et PMI, TPE et PUI et accompagne la bonne marche des entreprises en fonction des problématiques évoquées par le dirigeant ou détectées par EGEE 18, y compris la création de nouveaux emplois. Bien sûr, toutes ces interventions sont faites en partenariat avec la pépinière de Bourges, mais aussi les Chambres Consulaires, les Communautés de communes du Cher, le CREC, la BGE et les banques. Pour l'année 2021, je ne vais pas tout reprendre, mais vous avez dans la délibération le travail effectué par cette association et les objectifs 2022 sont dans la continuation de ce qu'EGEE fait sur notre territoire depuis des années. Et je vous propose de voter une subvention de fonctionnement de 3 800 €.*

## 7. Subvention Initiative Cher 2022 - Convention

**Rapporteur : M. Yann GALUT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 23 000 € à Initiative Cher ;
- d'approuver la convention de subvention ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de subvention et tous documents se rapportant à cette subvention.

**Interventions :**

**M. GALUT :**

*Nous continuons dans la même logique avec l'association Initiative Cher, qui a été créée en 97. Elle associe des acteurs privés et publics pour aider les créateurs d'entreprises en leur apportant conseils et financements, notamment grâce à des prêts d'honneur leur permettant de lancer ou maintenir leurs activités sur notre territoire. Les prêts sont octroyés par un Comité d'agrément multidisciplinaire composé d'acteurs de la création d'entreprises : chambres consulaires, assureurs, experts-comptables, acteurs du développement économique, etc. En 2021, Initiative Cher est intervenue auprès de 17 entreprises et a permis la reprise de 10 autres entreprises. Ces chiffres sont en nette augmentation par rapport à 2020, où on avait quand même été impacté par la problématique du Covid. Il est à noter que la majorité des demandeurs sont des demandeurs d'emploi, 42 %. Un tiers concerne des chefs d'entreprise, 30 % et 20 %, des salariés. Il est aussi à noter qu'en 2022, l'association fêtera ses 25 ans et Initiative Cher sollicite de Bourges Plus, une subvention de 23 000 € que je vous propose de lui accorder. C'est, là aussi, très classique.*

**Mme FELIX :**

*Pas de souci ? Je vous remercie.*

## 8. Subvention SOLen Angels 2022 - Convention

**Rapporteur : M. Yann GALUT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 15 000 € à SOLen ANGELS ;
- d'approuver la convention de subvention ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de subvention et tous documents se rapportant à cette subvention.

**étant précisé que Mmes CHEZE-DHO et ROBINSON ne prennent pas part au vote**

**Interventions :**

**M. GALUT :**

*Nous continuons dans la même veine avec l'association que vous connaissez aussi toutes et tous : SOLen ANGELS, qui a été créée en 2013. Elle est localisée à la CCI de Bourges depuis novembre 2018. Elle a comme objectif d'accompagner les créateurs d'entreprises. En 2021, à l'échelle du département du Cher, la couveuse a accueilli 52 porteurs de projets. En premier rendez-vous, 20 entrepreneurs ont été accueillis en couveuse et 51 entrepreneurs à l'essai sont suivis. Les entrepreneurs suivis en couveuse cette année sont majoritairement des femmes, à hauteur de 61 % et la majorité des entrepreneurs à l'essai suivis en couveuse étant des demandeurs d'emploi à hauteur de 73 %. Sur l'année 2021, 14 couvées sont sorties du dispositif, 12 ont créé leur activité, un est reparti sur un emploi et un autre a déménagé. Et sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bourges, il y a eu 22 porteurs de projets reçus en premier rendez-vous, dont deux tiers sont des femmes, 68 %. Tout cela pour vous dire que nous vous proposons une subvention de 15 000 € pour l'année 2022.*

## 9. Subvention ADIE 2022 - Convention

**Rapporteur : M. Yann GALUT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 3 000 € à l'ADIE ;
- d'approuver la convention de subvention ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de subvention et tous documents se rapportant à cette subvention.

**Interventions :**

**M. GALUT :**

Alors, on continue toujours dans la même optique avec l'association ADIE, association pour le droit à l'initiative économique, qui est reconnue d'utilité publique depuis 2005 et qui met en place des outils de financement sous la forme de microcrédits inférieurs à 10 000 €, de prêts d'honneur, d'assurances réservées aux chômeurs créateurs d'entreprises ayant un objet viable, mais n'ayant pas pu obtenir un prêt bancaire en 2021. Chiffre arrêté au 30 septembre 2021, l'ADIE a sensibilisé et soutenu 117 porteurs de projets, financé 29 personnes dans le cadre d'une création ou d'un développement d'une entreprise, pour un montant de 387 054 €. Au niveau du territoire de Bourges Plus, cela représente 65 financements, 40 professionnels et 25 personnels, ce qui représente plus de la moitié des personnes accompagnées. Et là aussi, il vous est demandé d'attribuer à l'association ADIE une subvention de fonctionnement de 3 000 €.

**10. Aide financière au projet immobilier de la société INITIA FOOD SAS/SCI BRUN**

**Rapporteur : M. Yann GALUT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'accorder une subvention de 40 000 € à la SCI BRUN pour accompagner son programme, subvention qui sera versée en une fois à l'achèvement des travaux et sous réserve de la signature par la SCI BRUN du contrat d'aide ;
- de déroger à certaines dispositions du règlement d'application de « l'Aide à l'investissement immobilier des petites et moyennes entreprises innovantes » annexé à la présente délibération, notamment sur le caractère incitatif de l'aide et conformément à l'article 13 du susnommé règlement, conclu entre Bourges Plus, la Société INITIA FOOD et la SCI BRUN ;
- d'approuver les termes du contrat d'aide aux projets immobiliers des TPE et PME innovantes annexé à la présente délibération et conclu entre Bourges Plus, la Société INITIA FOOD et la SCI BRUN ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention et tous documents se rapportant à cette opération.

**Interventions :**

**M. GALUT :**

Enfin, dernière délibération en ce qui me concerne, c'est une aide financière aux projets immobiliers de la société INITIA FOOD, le premier acteur français sur le marché de la graine salée. C'est une PME industrielle, située dans le Cher depuis 2008. Dans le département, l'entreprise est le troisième acteur dans le secteur agroalimentaire. Le métier d'INITIA FOOD est d'importer, d'aromatiser, de torréfier, de conditionner et d'expédier des graines apéritives pour des clients de la grande distribution via leurs marques distributrices. Certifiée agriculture biologique par Ecocert depuis novembre 2017, INITIA FOOD développe sa gamme de savoir-faire ainsi que son portefeuille de références bio.

INITIA FOOD nous a présenté un projet qui concerne l'investissement dans un bâtiment situé à 300 mètres de l'implantation actuelle. L'opération consiste à acheter un nouveau bâtiment industriel pour un montant de 1 M€ hors taxes et sa réhabilitation va être d'un montant de 300 000 € hors taxes. Dans le cadre de notre règlement de soutien aux entreprises locales, il vous est proposé d'accorder une subvention de 40 000 € sur les 1 M€. Il doit être précisé qu'INITIA FOOD avait déjà bénéficié de cette aide financière en 2020, sur un précédent projet et que la subvention, à l'époque, était là aussi de 40 000 €. Bien sûr, INITIA FOOD a des contreparties classiques à notre règlement : elle s'engage à maintenir son activité et ses effectifs sur le territoire de l'Agglomération pendant au moins trois ans ; elle s'engage à conserver le bien immobilier, objet de l'aide, pendant au moins cinq ans. Il est demandé au Conseil communautaire d'accorder une subvention de 40 000 € à la SCI BRUN, qui porte le projet, de déroger à certaines dispositions du règlement d'application annexé à la délibération, notamment sur le caractère incitatif de l'aide et conformément à l'article 13 de notre règlement et d'approuver les termes du contrat d'aide aux projets immobiliers des TPE et PME innovantes, annexé à la délibération et conclu entre Bourges Plus, la société INITIA FOOD et la SCI BRUN et d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant à signer la convention et tous les documents se rapportant à cette opération.

**Mme FELIX :**

Merci beaucoup. C'est toujours un plaisir de voir se développer des entreprises locales et il y en a un certain nombre qui le fait.

- Arrivée de Mme SINGEOT –  
- 56 présents –

**Rapporteur : M. Denis POYET**

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- de prendre acte de la présentation du rapport 2022 sur la situation en matière de développement durable au sein de la Communauté d'Agglomération de Bourges, présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2022, conformément au document joint en annexe.

**Interventions :**

**Mme FELIX :**

*Avec la délibération suivante, pour laquelle je vais donner la parole à M. POYET, nous entamons finalement l'ensemble du débat d'orientation budgétaire. Vous le savez, ce débat doit se conduire après présentation du rapport de développement durable et après présentation du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Et c'est donc par le rapport de développement durable que nous commençons. Je passe la parole à M. POYET ; merci M. le Vice-Président.*

**M. POYET :** *Merci Mme la Présidente. Ce rapport annuel, qui est une obligation réglementaire, a pour but de faire le point sur la manière avec laquelle les finalités du développement durable sont prises en compte dans chacune des compétences de Bourges Plus et sur d'autres politiques publiques ou projets portés par l'Agglomération. Je vous rappelle ces finalités, elles sont au nombre de cinq :*

- vérifier la lutte contre le changement climatique ;
- s'assurer de la préservation de la biodiversité des ressources et des milieux ;
- s'assurer de la cohésion sociale, de la solidarité entre les territoires et les générations ;
- c'est également l'épanouissement des êtres humains ;
- et la transition vers une économie circulaire.

*Selon leur nature, les actions ne doivent pas nécessairement cocher toutes ces cases et une marge de progression existe. J'ai pris quelques exemples significatifs, retenus dans ce rapport parmi les thématiques qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable.*

*Vous avez d'abord le Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) qui a été approuvé le 2 décembre 2021. Il prévoit un vaste programme d'actions sur six ans, destiné à favoriser la diminution des gaz à effet de serre, les consommations d'énergie, développer les énergies renouvelables, améliorer la qualité de l'air. Pour cela, il y a plusieurs outils :*

- un engagement vers un contrat d'objectifs territorial qui a été récemment signé avec l'ADEME et l'État ; c'est un contrat d'objectif qui permet d'accompagner les territoires dans la transition écologique ;
- l'adhésion à l'association Lig'Air pour la surveillance de la qualité de l'air et des pollens ;
- la mise en place d'un cadastre solaire.

*En matière de développement économique, dans un contexte sanitaire difficile, les entreprises ont été accompagnées par Bourges Plus avec la mise en place d'un plan d'action local, une aide financière directe ; 300 entreprises ont pu en bénéficier. On peut ajouter la mise en place d'une enveloppe de 250 000 € pour le dispositif « Bourges Plus Immobilier TPE-PME innovantes ». Également à noter la démarche Bourges Vie Nouvelle qui est une démarche d'attractivité et de mise en valeur du patrimoine.*

*Le Plan vélo intercommunal et des mobilités en 2021, pour valoriser le déplacement qu'est le vélo et accélérer la transition écologique. Ce Plan Vélo s'est poursuivi avec la réalisation de nouveaux itinéraires cyclables, une action en faveur du vélo, une aide financière pour l'acquisition du vélo et d'un système antivol.*

*Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui est à l'étude depuis 2016 et qui devrait être présenté en Conseil Communautaire prochainement, après une enquête publique qui s'est révélée très favorable en vue de son adoption. C'est un plan qui prend en compte les enjeux environnementaux, qui préserve les espaces agricoles et naturels, la biodiversité, la ressource en eau et également le développement des énergies renouvelables.*

*Autre projet d'importance qui concerne le territoire, et plus spécialement la Ville de Bourges - il en sera question tout à l'heure : la révision du site patrimonial de Bourges dont le règlement d'urbanisme ne correspond plus à la réalité d'aujourd'hui. L'objectif est de définir un nouveau périmètre du futur site patrimonial et de proposer des outils réglementaires.*

*Sur la question de la trame verte, 2021 était l'année du lancement d'une étude cartographique sur la présence du végétal. Il y a également des actions de sensibilisation et la reconduction du Printemps de l'écologie.*

*En ce qui concerne la trame noire, c'est la préservation des réseaux écologiques propices à la diversité des espèces en diminuant les éclairages publics et, ainsi, la pollution lumineuse. C'est aussi le suivi du RLPI - Règlement Local de Publicité Intercommunal - qui régit notamment les panneaux publicitaires lumineux.*

*Au niveau de l'habitat, il en sera question dans un moment, c'est la mise à jour du PLH (Plan Local de l'Habitat). Quelques outils mis à disposition de Bourges Plus qui apporte son soutien financier et des conseils : la Maison de l'Habitat, la plateforme de rénovation énergétique Énergie'nov, l'accompagnement des bailleurs sociaux dans les projets de réhabilitation.*

*Dans le domaine des déchets, c'est l'expérimentation du référentiel « économie circulaire » qui va être menée dans le cadre du COT (dosage du Carbone Organique Total), de manière à lutter contre le gaspillage. C'est aussi la poursuite du programme local de prévention des déchets avec le prêt de broyeurs, l'encouragement au compostage, des actions en information. On notera aussi l'exploitation d'un nouveau centre de tri aux Quatre-Vents pour un meilleur tri des emballages plastiques, le réaménagement de la déchetterie des Quatre-Vents avec un nouveau bâtiment pour le stockage des déchets dangereux, électriques ou électroniques.*

*Pour l'eau potable, une thématique chère à Bourges Plus, c'est la protection des captages de Saint-Ursin, situés en zone urbaine et très vulnérables en raison des risques de pollution, la recherche également d'un nouveau lieu de captage, la protection du captage du Porche, la sensibilisation des agriculteurs pour la diminution de la teneur en nitrate.*

*En ce qui concerne les eaux pluviales et les rivières, depuis la prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), Bourges Plus élabore un schéma directeur de gestions des eaux pluviales avec des objectifs tels que trouver de nouveaux modes de gestion comme l'infiltration, la végétalisation des espaces publics.*

*Dans le domaine de l'assainissement, c'est la poursuite de la construction de la nouvelle STEP (Station d'Épuration), le basculement des eaux usées qui a dû se faire, de mémoire, en janvier ou début février 2022. Un diagnostic sera réalisé sur Saint-Germain-du-Puy pour un plan pluriannuel de travaux qui devrait permettre de réduire les pollutions et préserver ainsi la ressource en eau et la biodiversité.*

*Même sur la santé, Bourges Plus s'engage pour le maintien des urgences au Centre Hospitalier de Bourges à travers une motion, la garantie d'accès aux soins urgents, la mise en œuvre d'un plan de formation et d'installation des professionnels, l'augmentation des professionnels. Bourges Plus poursuit son action pour renforcer l'attractivité du territoire, favoriser l'installation de médecins.*

*Quelques mots sur la fiche Ressources Humaines, sur la fiche du personnel. Vous savez que la crise sanitaire a favorisé la pratique du télétravail. Cela participe également à la lutte contre le changement climatique.*

*Cette liste n'est pas exhaustive. Il n'y a pas de vote sur ce rapport, il vous est demandé de prendre acte de la lecture de ce rapport. Je vous remercie.*

**Mme FELIX :**

*Merci beaucoup M. POYET et merci aux services qui ont travaillé ensemble, et en particulier à celui qui a tenu la plume – M. Anthony FRISON, pour rassembler toutes ces informations. Nous prenons acte, vous prenez acte de la présentation de ce rapport.*

<b>12. Direction des Ressources Humaines. Rapport annuel situation comparée égalité professionnelle femmes-hommes 2021 (données 2020)</b>
---

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Le Conseil Communautaire a décidé

**à l'unanimité**

- de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2022.

**Interventions :**

**Mme FELIX :**

*Je vous présente le deuxième rapport sur lequel nous allons devoir prendre acte, en l'absence de Stéphane Garcia qui en est traditionnellement le rapporteur : le rapport annuel sur la situation comparée Egalité professionnelle femmes et hommes à partir des données de 2020. Ce rapport a comme seul périmètre la question des agents de Bourges Plus : à ce stade, alors que notre plan pluriannuel a l'ambition d'embrasser aussi les politiques de l'Agglomération, ce rapport annuel est centré sur les questions d'égalité professionnelle.*

*Je ne reviendrai pas dans le détail. Je crois qu'en le lisant rapidement, on peut retenir quelques axes :*

- *il y a toujours un peu plus de précarité dans les emplois des femmes que dans les emplois des hommes ;*
- *les filières restent extrêmement genrées et, donc, il y a sans doute des métiers que les uns ou les unes et les autres s'interdisent ;*
- *en revanche, l'encadrement à Bourges Plus connaît une surreprésentation féminine et il ne faut donc pas que les hommes soient privés d'évolution professionnelle ;*

- malgré cela, en matière de rémunération, quand on cumule l'effet de la filière – dont je vous ai dit qu'elle était très genrée – et un handicap manifeste des femmes par rapport aux hommes, on se retrouve avec un décalage de rémunération entre les unes et les autres qui est substantiel et sur lequel, je pense, il est important de porter une attention ;
- il reste un petit écart dans les départs en formation entre les femmes et les hommes, au détriment des femmes.

Je pense que ce rapport montre qu'il y a encore sans doute beaucoup de clichés et beaucoup d'idées reçues pour permettre aux femmes d'embrasser l'ensemble des carrières. Ce qui sera intéressant, je pense, à l'avenir, c'est de s'interroger pour savoir s'il y a un effet générationnel, c'est-à-dire si ce qui était constaté traditionnellement peut évoluer et si donc ces inégalités perdurent ou si, au contraire, nous les corrigeons.

Voilà, je vous propose de prendre acte de ce rapport. Mme BESSARD ?

**Mme BESSARD :**

Oui, merci Mme la Présidente et merci aux services RH de l'Agglomération d'avoir réalisé ce rapport. Vous avez raison sur la mixité des métiers, il y a un gros travail à faire parce que l'on reste dans une société dans laquelle le bleu a visiblement plus de valeur et est plus fort que le rose. Cela se retrouve au niveau des salaires et des inégalités de salaires.

Je sais que sur l'égalité femmes-hommes, on est tous pleins de bonnes intentions et convaincus de faire au quotidien ce qu'il faut. Mais la loi de 2014 prévoit plus, vous le savez Mme la Présidente. Elle suppose que les collectivités s'engagent à conduire une politique visant à faire progresser l'égalité femmes-hommes sur leur territoire. Et cela suppose de mettre à la fois les moyens humains et financiers. Et je sais que, finalement, en transférant cette compétence aux collectivités locales en 2014, l'État n'a pas transféré de moyens supplémentaires. Mais on peut avoir une politique volontariste sur le sujet. Cela suppose que chacun s'implique dans ses délégations. Je suis bien placée pour savoir que ce n'est pas toujours facile, parce que quand on parle de transversalité, chacun est dans sa délégation, son domaine de compétences, a suffisamment à faire et intégrer l'égalité femmes-hommes, ce n'est pas forcément évident.

Pourtant, je me suis permis d'intervenir parce qu'en lisant le préambule du rapport, je suis tombée sur ce paragraphe qui évoque la grande cause du quinquennat du Président de la République : la lutte contre les violences faites aux femmes. Et je n'ai pas pu m'empêcher de mettre en parallèle les données qui sont transmises par Le Relais, association qui intervient dans le commissariat, puisque nous avons beaucoup de difficultés à obtenir les données du commissariat. Juste pour dire que, dans l'Agglomération, puisque le périmètre d'intervention de la Police Nationale et du commissariat est étendu au-delà des frontières de Bourges et concerne bien des communes de l'Agglomération, en 2021, sur 434 personnes reçues, 300 étaient des femmes reçues par l'intervenante sociale du commissariat. Donc, autant vous dire que la majorité des situations relèvent des violences physiques au sein du couple, au sein de la famille, violences psychologiques, violences sexuelles, viols, harcèlement, etc... Les communes de l'Agglomération n'échappent pas à cette réalité.

C'est la grande cause du quinquennat : certes, un plan d'action a été élaboré. Il est peut-être un peu tôt pour en mesurer les conséquences mais il n'empêche, qu'aujourd'hui, en France et à Bourges comme ailleurs, les femmes continuent d'être victimes de harcèlement, de violences sexuelles, de viols, de violences physiques, verbales, psychologiques. On fait beaucoup de bruit quand une voiture est incendiée ; je comprends, cela effraie, c'est visible, cela émeut. Mais enfin, aujourd'hui, à Bourges, dans l'Agglomération, des femmes sont victimes de violences physiques et sexuelles parce qu'elles sont des femmes. Cela nous concerne tous. Je sais, chers collègues, que vous êtes bien au fait de tout cela mais, en 2022, le machisme et le sexisme continuent de tuer des femmes. Et les chiffres des premiers féminicides – parce que nous savons qu'il y en aura d'autres – depuis janvier 2022 sont suffisamment effrayants pour que je me permette de le rappeler. J'avoue que j'ai été étonnée de voir ce paragraphe dans le préambule puisque ce qui suit n'a rien à voir. Merci.

**Mme FELIX :**

Merci de ce rappel Mme BESSARD. Donc, nous prenons acte.

- Départs de M. GALUT et Mme LABRO –  
- 54 présents –

<b>13. Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour 2022</b>
---

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Le Conseil Communautaire a décidé

**à l'unanimité**

- de prendre acte de la communication des éléments relatifs au Rapport d'Orientations Budgétaires et de la tenue du débat.

## Interventions :

### Mme FELIX :

En l'absence de M. Richard BOUDET, Vice-Président en charge des Finances qui vous prie d'excuser son absence ce soir, je crois qu'il en était très sincèrement désolé, il m'incombe de faire la présentation de ce rapport d'orientations budgétaires. En préambule, je tiens à remercier l'ensemble du Bureau Communautaire pour le travail effectué ensemble et particulièrement M. BOUDET, Vice-Président en charge des Finances. Je remercie aussi les services et spécifiquement M. Gilles METTI et Mme Karine POMMIER pour le rapport très précis dont vous disposez. Je présume que vous l'avez lu. J'en ferai donc une présentation synthétique.

C'est une réalité à laquelle toutes les intercommunalités, tous les syndicats de traitement des déchets sont confrontés : les coûts de la collecte et du traitement des ordures ménagères explosent. Nous avons eu l'occasion de partager cette réalité avec nos collègues du Cher. Ce sont des augmentations à deux chiffres que nous constatons tous sur les marchés passés pour cette mission. C'est +15, +20, +31, +43, +50 que l'on retrouve dans les documents de nos voisins et amis. Ces chiffres vertigineux sont les mêmes de la Sologne au Saint-Amandois et du Vierzonnais à Bourges. Ils sont les mêmes dans toute la France.

Pour notre Agglomération, les constats et les prévisions sont rudes. Le compte administratif 2020 s'est clos sur un montant de 9,1 M€ de dépenses pour les contrats d'enlèvement et de traitement d'ordures ménagères, ce que vous voyez sur le graphique. Nous étions déjà à 10,8 M€ pour 2021. Nous prévoyons 12,8 M€ en 2022 soit une augmentation prévisionnelle pour cette année de 2 M€. La hausse se poursuivra au cours des années suivantes. Au total, entre 2021 et 2025, nous prévoyons de devoir absorber une hausse de 5,5 M€, plus de 50 % par rapport au montant 2021. C'est énorme.

Les raisons de cette augmentation sont connues : c'est l'exigence de ne pas aggraver l'impact de nos déchets en réduisant drastiquement l'enfouissement. Les centres d'enfouissement, au demeurant, fermeront bientôt. Ce sont des contrôles de plus en plus fréquents dont on ne saurait contester la légitimité. C'est l'augmentation drastique de la taxe générale sur les activités polluantes. C'est la raréfaction des options de traitement, la faible concurrence qui en découle et le bénéfice qu'en tirent ceux qui disposent des installations ad hoc. Notre Agglomération, comme tant d'autres, a perdu la main sur ces outils et est devenue très vulnérable. C'est incontestablement un axe à travailler pour l'avenir. Mais c'est aussi l'augmentation du tri des recyclables prévue avec la mise en place des extensions de consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Et c'est enfin la mise en place d'une gestion séparée des biodéchets qui devra être opérationnelle en 2024.

Nous avons examiné plusieurs options. La première option est de diminuer les dépenses liées au traitement des déchets. Nous allons tenter de le faire mais nous en connaissons les limites. Nous pouvons réduire le service, en diminuant les tournées, mais ce sera sans doute difficilement accepté. Nous devons mobiliser les habitants pour réduire les déchets à la source. Nous allons le faire mais il ne serait pas réaliste d'en attendre la réduction de 30 % des volumes de déchets qui serait nécessaire. Nous allons promouvoir le compostage individuel ou collectif avec un plan d'action renforcé à partir de l'automne. Mais l'engagement que cela implique et la faisabilité pratique risquent fort d'être inégaux. M. BEUCHON et moi-même prévoyons d'aller à la rencontre des habitants dans chaque commune et chaque Conseiller Communautaire aura un rôle d'accompagnement à jouer.

La deuxième option, c'est d'absorber cette augmentation en réduisant les autres dépenses. Mais cela contraindrait tellement notre action et surtout notre capacité d'investissement que nous serions finalement condamnés à devenir guère plus qu'un syndicat de traitement des ordures ménagères. Or, l'Agglomération, c'est une évidence, est attendue sur ses autres missions qui sont cruciales pour l'avenir de notre territoire. À ce moment de la présentation, je crois utile que chacun se représente la part de la gestion des déchets dans le budget principal de l'Agglomération. Les moyens nécessaires pour le fonctionnement du budget principal 2022 sont pressentis à hauteur de 72,4 M€. Pour près de la moitié de cette somme, l'Agglomération ne sert que de boîte aux lettres : 22,6 M€ sont reversés aux communes au titre de l'attribution de compensation. 6,61 M€ sont reversés dans des fonds nationaux au titre de la compensation ou de la péréquation sur les recettes perçues. Pour ce dernier fonds, d'ailleurs, je le rappelle, l'Agglomération s'engage au-delà de ce qui lui incombe pour soulager les finances des communes. Enfin, 4,5 M€ seront reversés au SDIS. Au total, ce sont donc 33,8 M€ qui ne font que transiter par l'Agglomération. Il nous en reste 38,6. Or, une part importante de cette somme - 16,5 M€ - est consacrée aux ressources humaines, elles-mêmes très largement mutualisées. À partir des contributions diverses, sous des formes diverses - de la Ville, du CCAS, d'AggloBus et du PETR - on peut estimer à au moins 6,6 M€ la masse salariale des agents de l'Agglomération travaillant pour des tiers. 38,6 moins 6,6 : le budget principal de fonctionnement de l'Agglomération, disponible pour ses propres missions, incluant ses participations à divers syndicats et ses partenariats multiples, est donc de 32 M€ environ. La compétence ordures ménagères consommera en 2022 près de 50 % de cette somme. La dépense projetée est estimée à 15,5 M€, constituée de 12,66 M€ des contrats évoqués plus haut, le complément correspondant à des charges de personnel, des charges indirectes affectées et diverses autres dépenses. Absorber une hausse de 2 M€, en 2022, dans cette enveloppe disponible pour les missions de Bourges Plus de 32 M€ serait très difficile. Absorber 5,5 M€ en quatre ans paraît inatteignable.

Sans évolution de nos recettes, même en gelant toutes les dépenses autres que les ordures ménagères, ce que nous prévoyons et ce que nous allons faire, notre épargne brute ne serait que de 1,5 M€ en 2022, montant insuffisant dès cette année pour couvrir les amortissements. Elle serait négative dès 2023. Or, j'y reviendrai, nous avons des engagements d'investissements pluriannuels importants et d'autres à venir sur lesquels je vous proposerai de délibérer dans les prochaines semaines. Nous sommes donc amenés à envisager une hausse de

la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Notre hypothèse de travail, c'est d'aligner pour 2022 le montant collecté, complété par les produits du service, sur le montant des dépenses complètes dédiées aux services. C'est ce que vous voyez dans les tableaux qui sont sous vos yeux et que vous retrouvez dans vos rapports. Dans cette hypothèse, avec un taux qui atteindrait 10,45, une hausse de 2 points, nous aurions in fine un taux très comparable aux autres villes de la région, que vous voyez affichées ici. Vous avez les taux 2021. Bourges Plus est à 8,45 et vous voyez que si nous alignons à 10,45, nous serions dans le thème, si je puis dire, par rapport aux autres villes. Il faut noter que nos prélèvements sur les ménages restent très modérés. Nous n'utilisons pas tous les leviers fiscaux à notre disposition. Notre taxe foncière est et restera à zéro. Augmenter une taxe n'est jamais une décision facile. Ce qui est une petite augmentation pour les uns - 35 euros en moyenne par foyer - est déjà une somme pour certains ménages. C'est pour cette raison que nous appelons chacun à réduire les déchets pour maîtriser les dépenses à venir. De notre côté, l'engagement que nous prenons, c'est de trouver dans la modération de nos dépenses et dans le développement économique de notre territoire, les ressources qui permettront d'absorber les hausses futures. Le retour à meilleure fortune après Covid nous permet raisonnablement d'envisager une situation en 2023 ou, pire, 2024, moins tendue sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - j'y reviendrai tout à l'heure - et il faudra compter sur les nouvelles créations d'entreprises et réseaux pour les années à venir. Un pari minutieusement soupesé, mais un pari quand même.

Le budget 2022 se construit d'abord sur les résultats de 2021, j'en dirai donc quelques mots. Le contexte sanitaire a freiné la mise en place de nos projets qui, de surcroît en début de mandat, nécessitent de gros travaux de conception et de mise en route. Le fonds de roulement de clôture que nous avons souhaité conserver pour faire face aux aléas de la crise, est estimé à 6 M€. Il sera totalement réinvesti en 2022. Concernant les budgets annexes, les orientations sont conformes aux années précédentes, avec toutefois une subvention d'équilibre du budget principal qui diminue. Elle est de 1 M€ en 2021 contre 1,3 M€ en 2020. C'est en partie dû au budget d'aménagement de Lahitolle pour lequel nous avons été bien subventionnés et à une amélioration de nos recettes locatives. Je ne rentre pas dans le détail de chaque budget annexe. Tous les éléments sont à votre disposition pour en apprécier les résultats.

Les recettes d'investissement, hors station d'épuration, sont prévues en hausse et sont constatées à hauteur de 3,1 M€ pour 2021. Elles sont encore plus importantes si on ajoute celles concernant la station d'épuration. Le retard pris sur le chantier de la station a reporté sur 2022 la mobilisation des emprunts qui étaient prévus sur ce budget annexe. Tous budgets confondus et malgré une année de crise sanitaire, nous avons investi 23 M€. C'est autant d'argent pour soutenir l'économie locale ; les entreprises du bâtiment et des travaux publics embauchent.

Venons-en aux hypothèses concernant 2022 avec d'abord un examen des ressources disponibles. Pour les ressources 2022, notre objectif est de ne pas augmenter les impôts au-delà de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et c'est la proposition que nous vous faisons. Les autres taux ne bougeront pas en 2022. Pourtant, nos ressources sont amoindries par la crise sanitaire qui fait plus durement ressentir ses effets en N+1 et N+2 sur les intercommunalités que sur les communes puisque notre fiscalité est assise sur l'activité des entreprises, avec une perception décalée de deux ans. Vous voyez, entourée sur le tableau avec une patate rouge, la ligne concernant la CVAE, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Elle est prévue en baisse de près de 1,2 M€ soit une baisse de 11 %. La croissance annoncée peut nous permettre d'entrevoir une restauration de cet impôt en 2023 ou, au plus tard, en 2024, mais pour 2022, nous devons faire avec cette baisse. Les dotations que nous attendons de l'État ne nous permettront pas de compenser cette baisse fiscale ; elles représentent moins de 15 % de nos ressources - on devrait le voir sur le tableau suivant - et elles risquent d'être légèrement en baisse. Nous devons donc faire preuve de discernement pour absorber l'effet du Covid sur notre budget sans étouffer les dynamiques locales.

Les ressources attendues des budgets annexes transcrivent une certaine stabilité avec un gain de près de 100 000 €. Nous constatons cependant une progression notable des recettes de loyers pour les bureaux et ateliers à vocation d'activité économique, pour lesquels nous sommes fortement engagés depuis le début du mandat.

Pour les dépenses 2022, la pression concernant les ordures ménagères étant très forte, nous avons contenu au maximum les autres postes de dépenses de fonctionnement. Vous le voyez sur le tableau, dans la dernière ligne, avec le total hors contrat ordures ménagères, elles seront strictement égales aux dépenses de 2021. Nous avons veillé à ce que cela ne nous empêche pas d'innover et de renforcer notre présence dans tous nos champs de compétence. Nous travaillons donc aujourd'hui sur une enveloppe de fonctionnement déjà mentionnée de 72,4 M€ pour le budget général.

Le rapport détaille en sept axes l'action de l'Agglomération pour 2022 :

- accroître l'attractivité de l'Agglomération ;
- œuvrer pour la transition écologique et énergétique ;
- conduire une politique globale de l'eau ;
- aider au développement économique ;
- soutenir l'enseignement supérieur ;
- être solidaire ;
- renforcer nos moyens.

Outre la question des déchets ménagers déjà largement abordée, je vous propose d'en retenir quelques points, en agrégeant parfois ces différents axes. Il n'est pas neutre que Bourges, M. le Maire, ait été tout récemment citée en second rang des Villes de taille intermédiaire. Même si chacun de nous sait relativiser ce genre de classement, c'est un premier succès.

Les moyens consacrés à renforcer l'attractivité économique, touristique et universitaire de notre territoire, pour lesquels Yann GALUT, Patrick BARNIER, Jean-Louis SALAK et Christine CHEZE-DHO sont très investis, représentent 3,1 M€ en fonctionnement et plus de 8 M€ en investissement. C'est dire l'ambition que nous avons pour animer, accompagner, accueillir les entreprises et les habitants. Nous maintenons un accent très fort sur la remise à niveau des zones d'activités - je salue Marie-Christine Baudouin à cette occasion - et la remobilisation des friches et de l'immobilier. Un premier engagement pour la sécurisation de la sortie de l'A71 pourra être inscrit au budget primitif 2022.

L'investissement de l'Agglomération pour la rénovation de l'Habitat ne se dément pas. Nous prévoyons d'y consacrer 2,4 M€ cette année. C'est aussi un axe d'attractivité pour l'Agglomération, de vitalité économique, de transition énergétique, comme d'accompagnement social. Il reste cependant très dépendant de l'engagement de l'État, qui n'est clairement pas, en ce début d'année, au rendez-vous. J'aurai l'occasion d'y revenir lorsque Bernadette GOIN nous présentera, tout à l'heure, le Programme Local de l'Habitat.

Le soutien à l'investissement des communes, dont Alain MAZÉ et Richard BOUDET sont les garants, est une de nos principales lignes d'investissement, inscrite pour plus de lisibilité et de prévisibilité pour les communes dans notre Plan Pluriannuel d'Investissements. 1,5 M€ sont inscrits pour 2022 car il n'y a pas d'attractivité de l'Agglomération, ni d'équilibre social, sans commune vivante.

2022 sera la première année de plein-exercice de l'Agglomération sur tout, ou presque tout, le cycle de l'eau. Au sein du budget principal, nous consacrerons 800 000 € en fonctionnement à la gestion des eaux pluviales urbaines et à la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations. Le lancement de l'étude pour le schéma directeur des eaux pluviales devrait être effectif cette année. Nous avons malheureusement dû déclarer infructueuse la précédente consultation et nous vous proposerons, en cours d'année, d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme pour la prise en charge des travaux sur l'ensemble des communes de l'Agglomération. Merci à Bernard DUPERAT d'avoir tant œuvré pour trouver le point d'équilibre sur cette politique des eaux pluviales. L'eau et l'assainissement font l'objet de budgets annexes. Ils sont prévus à hauteur de 8 M€ en fonctionnement et 5 M€ en investissement, hors dette, pour l'eau et à hauteur de 8,7 M€ en fonctionnement et 12 M€ en investissement pour l'assainissement. Ils sont suivis respectivement par Marc STOQUERT et Corinne LEFEBVRE dont je salue particulièrement l'engagement dans le suivi, pour l'un, de la protection de nos captages d'eau et, pour l'autre, du chantier de la station d'épuration.

L'importance de nos politiques de solidarité dépasse les enveloppes financières qui leur sont consacrées. Leurs deux piliers sont portés avec beaucoup d'engagements par Catherine PALLOT, que je remercie chaleureusement : le soutien à la Mission locale, d'une part, le soutien aux initiatives dans le cadre de la politique de la Ville, d'autre part. Nous y consacrons 260 000 € en fonctionnement, 820 000 € en investissement et le projet Axérial démarrera effectivement cette année.

Enfin, même si l'incidence budgétaire est très faible, je vous confirme que le travail conduit avec Gérard SANTOSUOSSO pour faciliter l'accès à une complémentaire santé de territoire aboutira avant l'été. Ce sera un véritable progrès social pour ceux qui, faute de remboursements suffisants, renoncent à se soigner.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal sera définitivement adopté en avril prochain. Des crédits pour solder ce projet sont inscrits en investissement. Le travail, cher Denis POYET, se poursuit avec les définitions du site patrimonial remarquable en cœur de la Ville de Bourges et du côté de Mehun. Ces travaux sont déterminants pour permettre les évolutions urbaines attendues dans le cadre de l'action Cœur de Ville et du programme Petite Ville de demain. Nous complétons notre approche de programmation urbaine avec un travail passionnant sur les trames vertes et noires, porté par Évelyne SEGUIN et Stéphane HAMELIN.

Le Service d'archéologie préventive consacrera une partie de l'année aux fouilles nécessaires à l'enfouissement des colonnes enterrées à Saint-Bonnet et au diagnostic préventif à Cujas. Il verra son déficit d'exploitation diminuer de ce fait, ces études étant subventionnées par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Je parle de celles concernant les colonnes enterrées et elles sont donc inscrites en investissement dans notre budget principal.

Notre engagement pour les transitions en matière de mobilité se traduira par la participation à de premières études sur le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et le pôle d'échanges multimodal et par l'accélération du Plan Vélo ; 1,2 M€ sont prévus à cet effet. Nous avons un premier engagement pluriannuel sur ce Plan Vélo et nous aurons, avec Stéphane GARCIA, à nous interroger sur une phase 2 que plusieurs communes appellent de leurs vœux.

L'omniprésence du numérique dans tous les champs d'activité, dossier suivi par Daniel GRAVELET, conduit à prévoir des sommes en forte croissance pour 2022.

J'ai enfin tenu à ce que ce rapport vous fournisse des informations complètes sur notre masse salariale et sa répartition opérationnelle car les charges de personnel constituent notre premier poste de dépenses de la section de fonctionnement de Bourges Plus. Je vous rappelle qu'elle est à hauteur de 40 %, au service des collectivités et établissements partenaires. Je remercie Marc STOQUERT pour le suivi précis qu'il en fait avec la Direction Générale.

Enfin, nous prévoyons de nous associer avec la Ville de Bourges pour initier un projet de production d'énergie photovoltaïque dans lequel nous prévoyons d'investir. Dans cette période de flambée du prix de l'énergie, il importe que les collectivités publiques sachent être anticipatrices. Les contrats signés avec l'ADEME, sur la transition énergétique et sur l'économie circulaire, nous projettent concrètement dans la réalisation de notre Plan

Climat Air Energie Territorial (PCAET). Des crédits sont prévus cette année pour un premier bilan carbone de Bourges Plus.

Il me semble important, enfin, de revenir sur les engagements pluriannuels d'investissement de notre Agglomération. La liste des autorisations de programme ouvertes est jointe au rapport. J'en ai déjà cité plusieurs. La répartition annuelle des crédits de paiement devra être ajustée à l'occasion du vote du budget et nous compléterons cette liste avec une ligne déjà mentionnée concernant les travaux d'eaux pluviales, mais surtout avec une ouverture de crédit pour le projet d'Hôtel Communautaire. Rendez-vous est donné à vous-mêmes et aux habitants de l'Agglomération pour une présentation de ce projet fin mars ou début avril. Merci à Bruno FOUCHET d'accompagner cette réflexion.

Au total, nos dépenses d'investissement consolidées sur l'ensemble des budgets devraient atteindre 37,7 M€ dont 19,6 M€ pour le budget principal.

Un mot, enfin, pour conclure sur la dette. Elle devrait être ramenée de 43,6 M€ fin 2020 à 41,5 M€ fin 2021, en intégrant l'emprunt transféré de Mehun-sur-Yèvre, au titre de la compétence numérique. Elle est projetée à hauteur de 60,4 M€ fin 2022. L'emprunt nécessaire pour le bon aboutissement du chantier de la station d'épuration pèsera pour 35 M€ dans cette somme. Notre capacité de désendettement reste très bonne, avec un ratio dette sur épargne brute de 0,8 année sur l'eau. Elle est plus fragile avec 10,6 années pour l'assainissement. Pour le budget principal, elle dépendra des choix que nous ferons pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères puisqu'elle se calculera en fonction de l'épargne brute que nous aurons choisi de dégager. Et c'est d'ailleurs, comme je vous l'ai précédemment mentionné, un élément déterminant de notre décision future.

Voilà, j'en ai fini de cette présentation et je vous invite à débattre de ces orientations. Mme SOULAT ?

**Mme SOULAT :**

Mme la Présidente, j'entends vos arguments pour nous expliquer la hausse des taux des taxes d'enlèvement des ordures ménagères et je les accepte mais je m'étonne que, dans les anciens mandats de Bourges Plus, les élus n'aient pas anticipé des investissements pour qu'aujourd'hui nous soyons compétitifs. Au bout de la chaîne, c'est aux habitants de faire des efforts, réduire leurs déchets et payer plus. Merci Mme la Présidente.

**Mme FELIX :**

Merci. Mme MENGUY ?

**Mme MENGUY :**

Merci Mme la Présidente. Quelques mots sur les déchets : effectivement, vous l'avez dit, cela a un prix, cela a un coût, mais malgré la volonté de M. BEUCHON, que je salue, et de ses services, extrêmement volontaires sur ce domaine-là, cela ne peut pas revenir à la responsabilité et uniquement reposer sur la bonne volonté des habitants. Sur cette augmentation, Bourges Plus prend ses responsabilités pour gérer les choses. Il est temps que les gouvernements, eux, prennent des décisions, s'attaquent aux industriels qui produisent et qui emballent et qui suremballent. Et cela ne peut pas être uniquement à la volonté des individus. Merci.

**Mme FELIX :**

Merci. M. MOUSNY ?

**M. MOUSNY :**

Merci Mme la Présidente. Mes chers collègues, le rapport d'orientations budgétaires ne saurait se limiter aux seules ordures ménagères, même si, bien évidemment, ce sera l'élément principal de mon propos. Je me souviens du budget 2021 où une certaine prudence avait été retenue, notamment en vue de la baisse de recettes liée à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, la CVAE. Et je me souviens de certains éléments qui avaient été avancés où il aurait fallu être moins prudents ; je crois qu'aujourd'hui, la démonstration est faite. Nous avons eu raison, puisque nous avons voté avec vous ce budget l'année dernière et c'est un point qui me semblait essentiel, en espérant que cette CVAE, comme vous l'avez dit dans votre propos, aura des jours meilleurs en 2023-2024.

Les ordures ménagères, vous l'avez dit, ce n'est pas de votre fait ; c'est une décision qui vous est imposée. Mon rôle, en tant que Conseiller Communautaire élu de Bourges, pourrait se limiter à un rôle de politique politicienne d'opposant en disant : « Voilà, ça y est, vous augmentez. » Ce n'est pas dans nos habitudes. Ce n'est pas comme cela que l'on voit les choses et on le comprend. Je dirais même que je le comprends d'autant plus, puisque moi-même, il m'est arrivé, des fois, d'avoir à faire face, à trouver des recettes pour combler des coûts de fonctionnement qui nous étaient imposés.

Vous avez évoqué trois pistes. Je vais commencer par la troisième, donc celle-ci : une augmentation de la TEOM, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, dont le taux passerait de 8,45 % à 10,45 %, c'est-à-dire +2 points soit 23,6 % d'augmentation. C'est considérable. Ce sont les calculs que vous avez faits. Peut-être que c'est nécessaire mais je regarde aussi les deux autres pistes. La première des pistes, c'est éventuellement de travailler sur la réduction des dépenses liées aux ordures ménagères. Je crois qu'il y a deux points : la façon dont c'est géré, effectivement ; il faut peut-être travailler, être plus moderne, voir d'autres façons de fonctionner qui permettraient des premières économies. Et la seconde - et là, je vais dire « nous » car je m'y associe - nous, élus, nous ne sommes peut-être pas assez bons pédagogues auprès de nos concitoyens pour les sensibiliser. Je dis « nous » parce que je regarde et je vois Yvon BEUCHON. Je l'ai déjà évoqué ici, nous avons fait des réunions, j'ai assisté à celle de Bourges dans le précédent mandat où, dès 2015 ou 2016, on annonçait une obligation de baisser le tonnage d'ordures ménagères de 7 %. Et finalement, en six ans, on a fait 0,6, on a fait 10 %. Alors, quand vous annoncez qu'il faut envisager de baisser de 30 %, je crois qu'il faut que l'on se remette en question.

Nos concitoyens ont certainement de bonnes habitudes à acquérir, bien sûr, il y a aussi peut-être un peu cette volonté à travailler mais je pense que l'on fait fausse route sur la façon dont on communique sur cela. Il y a donc nécessairement un besoin de revoir notre façon de partager cette impérieuse nécessité de réduction des déchets avec nos concitoyens.

Et puis, enfin, la deuxième piste que vous avez évoquée, ce serait de réduire les autres dépenses. Dans différents budgets, sur les années précédentes, la section d'ordures ménagères était excédentaire et cet excédent était reporté sur le budget principal. Est-ce que l'on peut peut-être envisager un juste retour des choses, de revoir certains projets ? Je ne parle pas de revoir des projets en cours. On ne va pas aujourd'hui décider de modifier la station d'épuration vu le point d'avancement ; on va aller jusqu'au bout. On ne va pas non plus, à mon avis, réduire des dépenses que vous envisagez sur des projets aussi importants que la gestion de l'eau et vous savez que, là-dessus, nous vous suivons. Mais il y a peut-être des projets à venir sur lesquels il va falloir se reposer la question. Même si j'entends qu'il y a besoin d'avoir une identité de l'Agglomération, il y a peut-être des choses à revoir, tant sur les investissements que sur les fonctionnements. Et puis, si je me souviens, il y a un peu moins d'un an, on a réussi, vous avez réussi, à trouver une solution pour le ramassage des ordures ménagères rue Édouard VAILLANT. Vous voyez où est cette rue ? Elle est sur un canton où vous étiez candidate à cette même époque au Conseil Départemental. Sans augmenter la fiscalité des ménages, on était passé de 1 à 2 ramassages par semaine. Donc, cela veut dire qu'il y a nécessairement d'autres solutions.

Nous ne sommes donc pas opposés, par principe, sur cette augmentation de 23,6 % de la taxe des ordures ménagères mais nous sommes un peu dubitatifs sur le fait que toutes les pistes aient été explorées, même si, une fois encore et pour être juste, ces décisions ne sont pas de votre fait. Je vous remercie.

**Mme FELIX :**

Merci. Yvon BEUCHON ?

**M. BEUCHON :**

Volontiers puisqu'on a beaucoup parlé du sujet qui m'occupe et que je traite déjà depuis le siècle passé, voire le millénaire passé. Donc, c'est en effet un sujet qui me tient beaucoup à cœur. Je veux d'ailleurs commencer par dire deux choses que j'ai entendues qui ne sont pas tout à fait exactes. La première, c'est de dire que nous aurions à Bourges une insuffisance des acteurs dans le domaine des déchets. Je crois que c'est le seul endroit dans le Département où nous avons quatre acteurs. Nous avons Suez, Veolia - ce sont les acteurs privés - nous avons Paprec et Derichebourg. À Vierzon, il n'y en a qu'un. Il y a un monopole. Dans le sud du Département, il n'y en a qu'un. Partout ailleurs, souvent, il n'y en a qu'un. Nous, on a tout de même la chance, mais ce n'est pas tout à fait une chance, cela a été aussi travaillé, d'avoir plusieurs opérateurs qui nous permettent d'avoir des réponses plurielles quand on a des consultations. Je ne dis pas que ce soit satisfaisant mais c'est la première des choses.

La seconde chose que j'ai entendue, c'est que nous aurions été négligents sur la gestion de ce service. Non, c'est parfaitement faux. Ce service a été géré du mieux que l'on a pu. Ce qui a changé, c'est la réglementation. C'est la réglementation qui change, qui impose un suremballage du tri, enfin, un sur-tri des emballages, avec l'extension des consignes de tri, qui nous a forcés, dans la mandature précédente - et moi-même, personnellement - à faire le tour de toutes les Communautés de Communes, de tous les syndicats, dans le Cher, dans l'Indre, dans la Nièvre pour, un par un, les convaincre de constituer un groupement commun pour faire une usine. Nous avons la chance qu'elle soit à Bourges ; c'est une chance inouïe. D'ailleurs, le permis de construire devrait être déposé la semaine prochaine, permettant d'ouvrir l'usine, je l'espère, au 1<sup>er</sup> janvier prochain aux Quatre Vents. C'est une chance, mais en même temps, puisqu'on n'a pas la maîtrise totale des choses, le gouvernement invite les hypermarchés à collecter les produits les plus rentables, les bouteilles avec des consignes, à diminuer les suremballages - Catherine MENGUY l'a dit -, ce qui fait que le modèle économique de l'usine que nous allons ouvrir l'an prochain est peut-être déjà presque obsolète, tellement les choses vont vite et tellement l'évolution dans ce domaine d'activité est rapide.

Nous sommes aujourd'hui dans la même configuration que l'on a connue quand on a commencé à rejeter l'eau que l'on utilisait dans le milieu naturel. On a fait de l'assainissement ; à l'époque, cela coûtait des sommes formidables. On n'y était pas habitués. C'est pareil pour les déchets. Je me souviens que l'on avait fait le recensement des décharges sauvages, des décharges communales dans le département ; il y en a plus de 400. Elles sont toutes au bord des ruisseaux. Ce que l'on déversait, cela ne se remplissait jamais. Dans tous les villages, il y en avait. On a regardé les plus polluants mais ce temps-là est révolu. Maintenant que l'on veut se comporter proprement, cela va coûter de l'argent. Heureusement, on a maintenant un groupement qui représente 500 000 habitants et qui va tout de même nous permettre d'avoir trouvé, quoi qu'il advienne, la solution la meilleure. Et je dois vous dire que, dans la mandature précédente, tout le monde a mis la main à la pâte. Tout le monde s'en est occupé pour arriver à ce qu'aucune des Communautés, des Syndicats dans le Département et même dans la Nièvre ne participe pas. On y est tous. Cela ne peut pas être mieux.

Deuxième sujet : fin de l'enfouissement. Cela aussi, c'est une nouveauté. Jusqu'à la mandature précédente, on mettait les déchets dans un trou - on appelait cela un CET, un Centre d'Enfouissement Technique - à Saint-Palais. Ce n'était pas loin, c'était pratique. Cela va être fermé par la loi. On n'a pas d'usine dans le Département et il est interdit d'en construire. Une communication a été faite à la Communauté d'Agglomération de Nevers la semaine dernière pour préparer la possibilité d'étendre l'incinérateur de Fourchambault, pour qu'il serve aux deux Départements, de sorte que les emballages viendraient de la Nièvre et les camions repartiraient avec les déchets ultimes pour les enfouir. C'est une bonne solution.

Et enfin, un autre sujet nous arrive : la collecte séparée des biodéchets. C'est un sujet considérable pour lequel, à vrai dire, on n'a même pas la clé de la résolution de la question. De quoi va-t-il s'agir ? Il va s'agir, d'abord, de collecter les déchets fermentescibles, les déchets organiques. Très bien, si on peut le faire avec des poubelles, sauf que, dedans, on va trouver des déchets carnés. On ne sait pas où les mettre, personne n'en veut. Où va-t-on mettre les déchets fermentescibles ? Dans un méthaniseur ? Ce n'est pas sûr que les méthaniseurs de Bourges

acceptent ces déchets ; donc on a déjà ce problème-là qui est colossal. Pour avancer sur le sujet, parce que je ne veux pas que l'on dise qu'on ne fait rien, on fait le maximum ; plus que cela, c'est impossible, le 1<sup>er</sup> mars prochain, on va réunir tous les délégués, les correspondants déchets des communes. On a également invité les maires, ceux qui veulent venir. On fait cela dans une commune que je connais bien, à La Chapelle. C'est à peu près central et, à la fin, il y a un canon à boire, donc c'est sympathique. On va travailler sur le sujet pour préparer les réunions, parce que tu as raison, Irène ; Philippe aussi : il faut absolument que l'on soit meilleur sur la communication. Ce que l'on fait, excusez-moi, c'est à peu près nul, c'est pâle. Qui connaît le petit personnage qui symbolise le tri ? Personne. Moi, je vais en appeler à revenir au cochon : « dans le cochon, tout est bon » ; dans le déchet, tout se recycle. Il faudra que l'on retrouve un système qui permette de capter l'adhésion de tout le monde. Cela manque ; il faut qu'on y revienne « Je trie, tu tries, il trie et cochon qui s'en dédit ». On peut trouver plein de trucs avec le cochon : « Mettre mes emballages à la poubelle, c'est donner de la confiture à un cochon ». On peut en trouver plein. Il faut que l'on fasse ce travail-là. J'invite donc les collègues maires et surtout les référents déchets dans les communes, à être présents à cette réunion du 1<sup>er</sup> mars. On proposera à la Présidente un autre axe de communication. Si on arrive à faire cela, cela fera des étincelles et cela aura du rendement.

La résolution des problèmes n'est pas encore pour demain matin. Et pour tout dire, toutes les projections que l'on a pu faire, avec les professionnels du déchet ménager, montrent que le point d'équilibre final, après que l'on aura intégré toutes les données de la réglementation, c'est-à-dire extension des consignes de tri, collecte des biodéchets, fermeture des centres d'enfouissement, augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), quand on aura fini, quand on sera au bout, le prix-vérité, ce sera une taxe à 12 %. Donc, ce que propose la Présidente, c'est une première grande marche mais au regard de la situation actuelle, ce n'est pas suffisant. Alors, comme elle l'a très justement dit, la solution, c'est soit d'ajuster la taxe au niveau du besoin, soit de diminuer le besoin, c'est-à-dire de baisser la quantité de déchets produite. Et là-dessus, en effet, on a un gros travail à faire. Et je propose puisque cette année, peut être que l'on aura un petit peu d'abondements dans l'équilibre du budget, que nous lancions une campagne d'équipement des ménages volontaires en composteurs, avec beaucoup, beaucoup, beaucoup d'actions de communication. Mais on va décliner tout cela avec les correspondants déchets le 1<sup>er</sup> mars. On reviendra devant le Bureau pour voir ensemble comment on fait.

Mais je ne veux pas que l'on nous dise qu'on a été négligent parce que c'est un peu nous faire injure. Et puis, nom d'un chien, on a donné quand même ; Philippe MOUSNY en est témoin aussi, parce qu'il était un peu à la manœuvre, comme Irène FELIX d'ailleurs et comme beaucoup d'entre vous. Donc, on fait le maximum dans un environnement où les gens sont de moins en moins respectueux de la règle commune et où il y a un affaissement, vous le constatez tous, de la citoyenneté. Voilà ce que je voulais dire Présidente.

**Mme FELIX :**

Merci. Frédérique SOULAT, puis je conclurai.

**Mme SOULAT :**

Je voudrais juste demander à M. BEUCHON pourquoi, à Bourges, on n'a pas d'incinérateur. Pourquoi, dans les années 2000, à Fourchambault, on est capable d'en construire un et à Bourges, on n'a rien ? Et bien sûr, maintenant, on se retrouve coincé.

**Mme FELIX :**

Jean-Marie BARDI, puis Yvon BEUCHON en réponse.

**M. BARDI :**

Juste pour dire que là, on augmente de 20 % pour s'aligner sur toutes les régions, mais on se base sur des chiffres passés. Toutes les régions vont aussi augmenter leurs taxes donc on sera toujours derrière ; on ne fait que s'aligner, mais eux planifient aussi une augmentation.

**M. BEUCHON :**

Pourquoi on n'a pas d'incinérateur ? C'était la solution du moindre coût. On avait Saint-Palais, avec un opérateur qui avait une autorisation de 90 000 tonnes d'enfouissement par an. Donc, on donnait les tonnes, c'était facile et personne n'a imaginé que la réglementation allait évoluer de telle sorte en ce qui concerne la TGAP et les fermetures. Il faut savoir que les gens de la Nièvre n'avaient pas cela, c'est pour cela qu'ils ont fait un incinérateur et, aussi, parce qu'ils avaient un réseau de récupération de chaleur. Voilà.

**Mme FELIX :**

Quelques mots pour revenir sur le débat. Je pourrais ne pas y revenir mais je vais relever la petite pique de M. MOUSNY : quand on est élu à un scrutin uninominal avec 66 % des suffrages exprimés, on ne dépend pas d'une tournée de poubelles. Sachez bien que si on a bougé sur la rue Édouard Vaillant, c'est bien en raison du « harcèlement » amical de mon ami Yann GALUT et pas en raison de je ne sais quelles élections cantonales. Je n'ai jamais pris de décision qui me favorisait personnellement en matière de décision politique. Et je rappelle que je suis aussi de celles et de ceux qui pensent que dans la même rue Édouard Vaillant, il est important que l'on garde les capacités d'accueil de gens en situation précaire ; je l'ai dit et je l'ai écrit pendant les campagnes auxquelles vous faites référence. Donc voilà, faites-vous élire à 66 % des voix, on en rediscute.

En matière de diminution des dépenses, je voudrais vous appeler, les uns et les autres, au réalisme et je vais vous donner les chiffres :

- en 2020, pour la collecte en porte-à-porte, Bourges Plus, plus Mehun qui est dans un contrat à part, la dépense était de 3 801 977 M€ ; elle est projetée à 5 856 260 M€ en 2025 ;
- en matière de tri des déchets valorisables, elle était de 891 815 € en 2020 ; elle est projetée à hauteur de 1 852 019 M€ ;

- le marché de transfert des ordures ménagères résiduelles qui, cher Yvon, m'agace parce qu'il n'y avait qu'un opérateur et qu'il nous a mis une augmentation de 100 % sur le marché, était de 358 740 € ; il passera à 564 338 € ;
- les marchés de transport et de traitement des ordures ménagères résiduelles étaient de 1 850 553 M€ ; ils passeront à 3 910 731 M€ ;
- et, enfin, le traitement des résidus urbains, de 165 842 €, à 340 000 €.

Quand je vous disais dans mon propos introductif que toutes les augmentations étaient à deux chiffres et qu'elles atteignaient parfois 50 %, vous en avez là, la démonstration écrite. Alors, bien sûr, on va essayer que cela nous coûte moins cher. Bien sûr, on va essayer de réduire les coûts mais il me semble tout à fait irréaliste de penser que nous puissions contenir les augmentations dans le cadre qui nous est imposé.

Je voudrais que soit reprojeté, si c'était possible M. METTI (Directeur Finances), le tableau d'équilibre financier. Et en attendant qu'il arrive, un mot aussi sur les habitudes de consommation. Oui, elles produisent du déchet. Oui, l'achat en ligne produit du paquetage en pagaille. Oui, les contraintes mises aujourd'hui au niveau des industriels sont utiles et elles devraient être renforcées. Mais nous savons tous, cela a été rappelé dans le débat par Philippe MOUSNY, comme par Yvon BEUCHON, alors même que l'Agglomération avait contractualisé avec l'ADEME sur une baisse de la production de déchets, que cette baisse n'a pas eu lieu. Nous recontractualisons sur une autre baisse. Mais vous voyez bien combien il sera nécessaire d'être vigoureux dans la communication et inventifs - merci, Yvon, de tes propositions - pour que cela produise des effets.

Alors, nous proposons un équilibre. Cet équilibre et cela va répondre aux deux interventions qui ont eu lieu, nous le proposons sur la base nécessaire pour 2022. Vous avez ici, dans le tableau du haut, les charges qui sont prévues donc les contrats et puis les autres charges correspondant aux charges de personnel, charges indirectes, etc. Et puis vous avez, dans le tableau du bas, les produits. Alors, nous n'avons pas besoin d'augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à hauteur de la totalité de la dépense puisque nous engrangeons un certain nombre de produits de vente de matériaux et que nous avons un certain nombre de dotations, de participations, etc...

Le taux qui est calculé va permettre d'équilibrer sur la base du besoin 2022. Et ce que je vous ai dit dans mon propos, 2022, ce sont donc les 2 M€ en plus par rapport à 2021. Mais ce ne sont pas les 5,5 M€ que nous aurons en 2025. Et, effectivement, pour les 5,5 M€, il faudrait encore augmenter la taxe. L'engagement que nous prenons, c'est de ne pas le faire, c'est-à-dire, effectivement, de trouver dans les ressources du budget principal, le complément qui viendra équilibrer cette dépense dans les années qui viennent. Autrement dit, remplir finalement le vœu que vous formulez, M. MOUSNY, de voir cette fois le budget principal venir soutenir la dépense d'ordures ménagères, quand bien même, ou alors même, symétriquement, le budget des ordures ménagères ou la recette liées aux ordures ménagères venaient enrichir le budget principal au cours des années dernières.

C'est bien sur cette base 2022 que nous voulons rester sur la durée du mandat mais cela veut dire, si on ne veut pas être excessivement contraints dans nos fonctionnements, réussir à engranger des recettes supplémentaires, mais aussi, évidemment - et c'est le terme que j'ai employé -, faire preuve de discernement pour les autres politiques, politiques sur lesquelles, évidemment, l'Agglomération est aussi très attendue pour la transition énergétique, le développement économique, les politiques de l'Habitat, je les ai cités il y a un instant.

Voilà, je vous propose donc de prendre acte du fait que ce débat d'orientations budgétaires a eu lieu et je vous remercie pour vos contributions à ce débat.

#### 14. Contrat de Ville Centre 2017/2021 – Signature de l'avenant n° 7

#### **Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'annuler la délibération n° 18 du Conseil Communautaire du 2 décembre 2021 ;
- d'approuver les modifications au Contrat de Ville Centre 2017-2021 relatives aux communes de Mehun-sur-Yèvre et Saint-Doulchard ;
- d'approuver l'avenant n° 7 au Contrat de Ville Centre 2017-2021 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n° 7 se rapportant à cette délibération.

**- Départ de M. ALLAIN –  
- 53 présents –**

**15. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes - Création d'un boulodrome -  
Commune de Trouy**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver le versement à la Commune de Trouy d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 56 102 € pour le projet de création d'un boulodrome ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

**16. Octroi d'une garantie d'emprunt à hauteur de 25 % en faveur de la SPL Tri Berry Nivernais pour la  
création d'un centre de tri à Bourges**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'accorder sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 9 954 441 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 00001783254. La garantie est accordée à hauteur de la somme en principal de 2488610,25 €, €, pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SPL TRI BERRY NIVERNAIS, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.  
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- d'accorder sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 4 692 673 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 00001783390. La garantie est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 173 168,25 €, €, pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SPL TRI BERRY NIVERNAIS, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.  
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- d'accorder sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 10 896 168 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 00001783399. La garantie est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 724 042 €, €, pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SPL TRI BERRY NIVERNAIS, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.  
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à intervenir aux contrats de prêts et actes de cautions qui seront passés entre la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire et l'emprunteur la SPL TRI BERRY NIVERNAIS ;
- de s'engager pendant toute la durée des contrats de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention établie entre Bourges Plus et l'emprunteur et à procéder ultérieurement sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre des garanties.

**17. Déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables par le SDE 18 : emplacement supplémentaire sur l'Agglomération - Participation financière**

**Rapporteur : Mme Marie-Christine BAUDOIN**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'autoriser l'implantation de deux bornes de recharge supplémentaires sur le territoire de Bourges Plus qui seront installées, la première, square du 8 mai 1945 sur la commune de Mehun-sur-Yèvre et la seconde, parking de la salle des fêtes sur la commune du Subdray ;
- de financer une partie des coûts d'investissement selon le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE18 fixant les participations de Bourges Plus et du SDE18 ;
- de prendre en charge les frais de fonctionnement comprenant la fourniture d'électricité d'une part, et la contribution financière demandée par le SDE18 pour les dépenses d'entretien, d'exploitation et de maintenance de la borne et du système de monétique, d'autre part, s'élevant à 450 € HT. Bourges Plus percevra le montant des recettes liées aux recharges des véhicules ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous actes en ce sens.

**18. Contrat pour l'Action et la Performance 2018-2022 avec la société CITEO pour la valorisation des emballages - Avenant**

**Rapporteur : M. Yvon BEUCHON**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver l'avenant au contrat pour l'Action et la Performance 2018-2022 avec la Société CITEO ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant.

**19. Contrat Papiers graphiques 2018-2022 avec la société CITEO pour la valorisation des papiers graphiques - Avenant**

**Rapporteur : M. Yvon BEUCHON**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver l'avenant au contrat papiers graphiques 2018-2022 avec la Société CITEO ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant.

**20. Rachat des papiers. Convention de reprise avec Véolia (lot 1 – 1.11 journaux, magazines) et avec Suez (lot 2 – 1.02 papiers en mélange)**

**Rapporteur : M. Yvon BEUCHON**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver les conventions types de reprise avec :
  - Véolia pour le lot 1 – 1.11 journaux-magazines,
  - Suez pour le lot 2 – 1.02 Papiers en mélange ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes et à en suivre l'exécution

**21. Arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'Agglomération 2023-2028**

**Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAI**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'arrêter le projet de Programme Local de l'Habitat ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à engager la procédure d'adoption du Programme Local de l'Habitat qui prévoit de solliciter l'avis des communes membres et du PETR Centre-Cher sur le projet de Programme Local de l'Habitat.

## **Interventions :**

### **Mme GOIN :**

Merci Mme la Présidente. Ce soir, nous aurons donc à arrêter le projet du Programme Local de l'Habitat - le PLH - de l'Agglomération pour les années 2023 à 2028. Le Programme Local de l'Habitat, c'est tout simplement un document stratégique et programmatique traduisant la politique de l'Habitat à mettre en œuvre sur le territoire intercommunal et qui est articulé avec le projet de territoire. Il s'inscrit, certes, en lien compatible avec le PLUi et le SCOT et doit, bien entendu, prendre en compte des documents stratégiques tels le Plan départemental d'action pour le logement, l'hébergement des personnes défavorisées ou également le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

À quoi sert-il ? Tout simplement, il décline, pour une durée de six ans, les réponses à apporter aux besoins en matière d'habitat et d'hébergement, de développement ou d'adaptation de l'offre pour tous publics, notamment pour les personnes ou ménages modestes. Ainsi, le PLH fixe les objectifs et décline les actions et les investissements publics en faveur du logement, de l'hébergement : construction neuve et amélioration de l'habitat existant, accès au logement et lutte contre l'habitat indigne, précarité énergétique, etc... Il prend également en compte l'ensemble de la chaîne résidentielle (hébergement, logement adapté, habitat social privé, accueil des gens du voyage) et, bien entendu, les besoins des ménages aux différentes étapes de leur vie (étudiants, jeunes, familles, personnes âgées, etc...).

Le projet du PLH intercommunal a été, bien entendu, réalisé en cohérence avec le PLUi, comme je l'ai dit tout à l'heure, dont la démarche d'approbation est en cours de finalisation. Il tient compte également d'autres documents, comme notamment le Schéma de Cohérence Territoriale, le Plan Climat Air Energie Territorial, le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement, ainsi que le Schéma Départemental d'Actions des Gens du Voyage. Le projet de PLH qui est soumis est le résultat d'une démarche partenariale associant bien entendu les collectivités locales, les services de l'État, les bailleurs sociaux, les associations œuvrant dans le domaine de l'habitat, du logement, les professionnels de l'immobilier et également de l'aménagement.

Ce document est structuré en trois parties. Bien entendu, dans un premier temps, un diagnostic puis un document d'orientation territorialisé à la commune et un programme d'actions. Il comprend également des modalités de suivi et d'évaluation et définit les conditions de mise en place d'un Observatoire du marché du logement. La deuxième partie présente les orientations stratégiques, définies à partir du diagnostic, et constitue le choix de développement du territoire, consistant en une action forte sur le parc obsolète avec une reconquête ambitieuse de la vacance et un rythme de production neuf modéré. Ce scénario découle également des enjeux identifiés dans le diagnostic, à savoir la reprise de la construction à un rythme supérieur à la dynamique actuelle (376 permis de construire déposés entre 2015 et 2020) mais à un niveau inférieur aux objectifs du précédent PLH, puisque celui-ci était de 468 logements par an, qui n'ont pas été atteints.

Par ailleurs, on pourrait dire que ce scénario prend également en compte les besoins en renouvellement pour compenser les démolitions de logements locatifs sociaux (plus de 1 100 logements sur la période d'application du PLH, 6 ans) et les opérations de requalification des centres anciens ainsi que la remise sur le marché de 55 logements vacants par an, permettant ainsi de diminuer le taux de vacance.

Vous avez le détail dans les tableaux dans la délibération et les documents. Est-ce que vous souhaitez qu'on les... Non ? J'ai un non catégorique donc je vais me retenir. Toujours est-il que ce document a une importance capitale aussi pour notre territoire. C'est primordial. Et puis, dans le document que vous avez tous reçu, il y a le détail de logements et également les logements sociaux par commune. Néanmoins, je voudrais vous faire part qu'effectivement, il y a eu des erreurs matérielles sur le nombre de logements sociaux sur quelques communes, à savoir la commune de Saint-Doulchard (1 015 logements sociaux à terme au lieu de 1 100), sur Saint-Germain-du-Puy (631 logements sociaux à terme au lieu de 679 logements) et Mehun-sur-Yèvre (422 logements sociaux à terme au lieu de 463). Bien entendu, le tableau sera corrigé avant la transmission à la Préfecture et aux communes. Quand on dit « à terme », c'est à la fin des six ans. Que dire de plus ? Toujours est-il qu'aujourd'hui, ce projet vous est proposé justement pour être adopté dans les conditions que j'ai pu vous énumérer.

### **Mme FELIX :**

Merci beaucoup Mme GOIN et, par votre intermédiaire, je vous charge de remercier les services qui ont aussi fait un très, très gros travail sur ce dossier. Je remercie aussi les communes pour leur implication dans la constitution de ce dossier qui leur est soumis maintenant pour avis. C'est très important que nous travaillions de concert. C'est un bon exemple de pacte de gouvernance sur un dossier tel que celui-ci.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Ce qu'il faut retenir de ce dossier, comme Bernadette GOIN l'a bien dit, c'est à la fois l'ambition pour le territoire parce qu'il ne s'agit pas de stopper l'accueil de nouvelles populations, c'est l'engagement en matière de réhabilitation et de performance énergétique, la lutte contre la vacance. Mais c'est aussi la possibilité que nous maintenons parce que c'est une conviction forte que nous partageons au sein du Bureau, dans chacune des communes, de pouvoir penser un développement communal. Voilà donc des points qui me paraissent les plus importants à retenir. Bien, y-a-t-il des votes « contre », des abstentions ? Je vous remercie

## 22. Tarification des interventions des agents de Bourges Plus au Centre d'Affaires Lahitolle

**Rapporteur : M. Bruno FOUCHET**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le tarif, applicable pour l'année 2022, pour les interventions des agents de Bourges Plus au Centre d'Affaires Lahitolle.

## 23. Commission Intercommunale pour l'Accessibilité. Rapport annuel 2020. Information du Conseil Communautaire

**Rapporteur : M. Bruno FOUCHET**

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- de prendre acte du rapport de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité pour l'année 2020.

## 24. Site Patrimonial Remarquable de Bourges - Demandes de financements

**Rapporteur : M. Denis POYET**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'étude préalable à la révision du Site Patrimonial Remarquable de Bourges ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter les financements auprès de la Ville de Bourges ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération et en suivre l'exécution.

## 25. Site Patrimonial Remarquable de Bourges - Avis sur le projet de Site Patrimonial Remarquable

**Rapporteur : M. Denis POYET**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'arrêter le projet de périmètre du nouveau Site Patrimonial Remarquable de Bourges ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter l'État afin de saisir la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture pour statuer sur la création d'un Site Patrimonial Remarquable et ses outils de gestion.

### **Interventions :**

#### **M. POYET :**

*Cette délibération concerne l'arrêt du périmètre du nouveau Site Patrimonial Remarquable, appelé auparavant « secteur sauvegardé » et qui avait abouti à un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur en 1994. Je rappelle que l'Agglomération a délibéré le 9 décembre 2019 et prescrit l'élaboration d'un nouveau Site Patrimonial Remarquable sur le territoire de Bourges. S'en est suivie une étude confiée au bureau d'études AEI le 18 novembre 2020 qui s'est achevée et qui, dans ses conclusions, précise que le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du patrimoine a contribué à un très bon niveau de protection du patrimoine historique (protection des intérieurs, extérieurs et espaces publics).*

*Les orientations du Comité de pilotage, l'avis de la Ville, les observations de l'État conduisent maintenant à proposer d'étendre ce périmètre à d'autres secteurs situés en périphérie immédiate. Je veux parler des secteurs quartier Séraucourt, Édouard Vaillant, faubourg Charlet, quartiers Auron et Saint-Sulpice. C'est donc dans ce contexte et après avoir rencontré l'Inspecteur du Patrimoine que deux options peuvent être retenues et proposées à l'avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture :*

- soit un seul outil de gestion, le PSMV - le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur - sur la totalité du périmètre dont je viens de parler et qui protège les intérieurs, les extérieurs et les espaces publics. C'est un

document qui se substitue au PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) ;

soit deux outils :

- un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur tel qu'il existe actuellement, avec des ajustements sur les limites du centre historique ;
- et un PVAP, un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, qui protège les seuls extérieurs des immeubles et des espaces bâtis sur les secteurs ajoutés. Il sera moins contraignant mais il permettra d'encadrer les formes bâties et espaces urbains et d'empêcher la détérioration d'éléments remarquables. Ce PVAP est annexé, quant à lui, au PLUi.

Les nouvelles études qui seront conduites par la suite ont été évaluées, dans le cadre de la démarche Action Cœur de Ville, à 800 000 €, somme importante. L'État participerait à hauteur de 50 % à ce financement. Ensuite, la Ville de Bourges et l'Agglomération détermineront le montant de leur participation. C'est donc dans ces conditions qu'il est proposé d'arrêter le nouveau périmètre du Site Patrimonial Remarquable.

**Mme FELIX :**

Merci, c'est un très beau dossier et, comme vous l'avez compris, qui sera suivi par tout un travail. Donc, il y a encore un gros investissement à faire, à la fois un investissement financier et humain. Mais comme je le disais dans la présentation du rapport d'orientations budgétaires, c'est indispensable que nous puissions faire évoluer les villes, à la fois protéger et faire évoluer. Donc, je pense qu'il faut poursuivre ce travail et donc merci pour le travail et l'engagement, faits conjointement avec la Ville de Bourges. Je salue mon ami Hugo, en particulier, par rapport à ce dossier-là. Des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Des votes « contre », des abstentions ? Merci beaucoup.

<b>26. Convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la pose d'infrastructures publiques d'eaux usées (opération prolongement de la rue Denys Dodart à Bourges)</b>
--

**Rapporteur :** Mme Corinne LEFEBVRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage relative à la pose d'infrastructures publiques d'eaux usées dans le cadre de l'opération de prolongement de la rue Denys Dodart à Bourges ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de maîtrise d'ouvrage.

**Interventions :**

**Mme LEFEBVRE :**

La délibération porte sur une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la SEM Territoria et Bourges Plus. Elle concerne l'opération de prolongement d'assainissement collectif de la rue Denys Dodart à Bourges, dans et en dehors du périmètre de la ZAC de Beaulieu, réalisée par l'aménageur pour le compte de Bourges Plus. Le montant de la participation financière de Bourges Plus s'élève à 13 243,22 € HT. Il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver cette convention de maîtrise d'ouvrage relative à la pose d'infrastructures publiques d'eaux usées dans le cadre de cette opération et d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à la signer.

**Mme FELIX :**

Merci. C'est un dossier important. Peut-être que Marie-Christine BAUDOIN peut nous en dire un mot parce qu'il vient accompagner une extension du réseau d'AggloBus.

**Mme BAUDOIN :**

C'est la ligne de bus 14 qui va se prolonger jusqu'à la zone d'activité économique de l'Echangeur. Donc, c'est le bus supplémentaire qui va venir abonder un peu plus de distribution de personnes sur un secteur d'activité économique important.

**Mme FELIX :**

Merci et d'ailleurs nous sommes bientôt en réunion publique, je crois, Mme l'Adjointe de quartier, sur ce sujet. Pas de difficulté ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

<b>27. Remise gracieuse facture assainissement – concession n° 03313045</b>
---

**Rapporteur :** Mme Corinne LEFEBVRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'accorder à l'usager de la concession 03313045 un dégrèvement de la part assainissement de 148 m<sup>3</sup>, correspondant à la différence entre la consommation d'eau et la moyenne des 3 dernières années, soit un dégrèvement de 361,41 € sur une facture initiale de 698,64 €, donc un reste à charge de 337,23 €.

**Interventions :**

**Mme LEFEBVRE :**

Le second point porte sur une remise gracieuse d'une facture. Un usager a eu une fuite sur une canalisation desservant un robinet dans son garage alors qu'il était absent. L'eau s'est déversée dans la terre. Ceci entraîne une facture de 150 m<sup>3</sup>, soit 698,64 €, alors que sa moyenne des trois dernières années est de 6 m<sup>3</sup>. Le médiateur propose donc aux membres de la Commission, après une étude approfondie de la requête, d'accorder un dégrèvement sur la part d'assainissement de 148 m<sup>3</sup>, ramenant la consommation à un volume correspondant à la moyenne de référence et, par conséquent, de minorer la facture de 361,41 € pour un reste à charge de 337,23 €.

**Mme FELIX :**

Pas de difficulté ? Je vous remercie.

**28. Statut du Médiateur Territorial et de la Mission de la Médiation - Désignation du Médiateur Territorial**

**Rapporteur : Mme Catherine PALLOT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver le statut du Médiateur et de la mission de la Médiation ;
- de désigner M. Charles COLLIN en qualité de Médiateur Territorial de Bourges Plus pour un mandat de 5 ans renouvelable.

**Interventions :**

**Mme PALLOT :**

Cette délibération fait suite à celle du 2 décembre 2021 où nous avons pris acte du rapport 2020 du médiateur, lequel, en plus de produire une analyse de données chiffrées, propose des axes d'amélioration et des évolutions. Il est question aujourd'hui de délibérer sur le statut du médiateur et sur la mission de médiation, rédigés après le 2 décembre. Le document qui vous est proposé définit un cadre et un champ d'intervention ainsi que les moyens nécessaires. Il permet de se mettre en conformité avec la Loi « engagement et proximité » de décembre 2019, réaffirmant l'indépendance du médiateur, lui donnant des prérogatives supplémentaires, notamment celles de suspendre la prescription et d'interrompre les délais de recours contentieux le temps de la médiation. Il met en œuvre les propositions d'amélioration, comme installer et animer un réseau de correspondants bénévoles du médiateur en vue de favoriser proximité et accès aux droits et d'éviter également l'isolement des personnes en difficulté. Il vise à l'amélioration continue, en conseillant et accompagnant les services, de manière à anticiper et éviter les litiges, en formant et sensibilisant les agents en contact avec le public. Il peut réaliser ponctuellement une médiation hors Bourges, à la demande du maire. Cette délibération propose également de désigner M. COLLIN en qualité de médiateur territorial pour un mandat de cinq ans, renouvelable.

**Mme FELIX :**

Merci. Y-a-t-il des votes « contre », des abstentions ? Je n'en vois pas. Pour la délibération suivante, je confie la présidence à Jean-Louis SALAK, devant me déporter.

**Mme FELIX, Présidente et M. STOQUERT quittent la séance.  
- 51 présents -**

**M. SALAK, Vice-Président, assure la présidence de la séance  
en l'absence de Mme FELIX**

**29. Convention partenariale avec l'association « Pour un Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée à Bourges »**

**Rapporteur : Mme Catherine PALLOT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver la convention partenariale avec l'association « Pour un Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée à Bourges » ;
- d'autoriser le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association « Pour un Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée à Bourges » pour le déploiement de ses actions d'acculturation et de communication du projet sur le territoire de Bourges Plus ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la délibération.

Étant précisé que Mme FELIX et M. STOQUERT, qui ont quitté la séance, ne prennent pas part au vote.

**Interventions :**

**Mme PALLOT :**

Cette convention fait suite également à une délibération du 30 septembre dernier. Notre vote a validé que, dans le cadre du processus national d'expérimentation relatif au dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », Bourges Plus se substitue à la Ville de Bourges, adhère à l'association nationale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » et installe le Comité local pour l'emploi. À ce jour, les ateliers de travail se poursuivent avec les acteurs de l'insertion en vue de répondre au cahier des charges de l'appel à projets pour obtenir l'habilitation.

Aujourd'hui, nous sommes territoire émergent. L'association « Pour un Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée à Bourges », créée en 2019, y participe en véritable appui de la collectivité. Il vous est donc demandé d'approuver une convention partenariale avec l'association « Pour un Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée à Bourges » qui participe à la démarche de mise en œuvre et de suivi de l'expérimentation, de valider le soutien financier de la collectivité à hauteur de 3 000 € pour le déploiement de ses actions d'acculturation et de communication du projet, sur le territoire de Bourges Plus.

**M. SALAK :**

Parfait, merci Catherine. Est-ce qu'il y a des personnes qui sont « contre », qui s'abstiennent ? Adopté.

**Retours en séance de Mme FELIX et M. STOQUERT**

**- 53 présents -**

**Mme FELIX reprend la présidence**

**30. Direction des Ressources Humaines et Innovation Managériale - Tableaux des effectifs - Créations de postes**

**Rapporteur : M. Marc STOQUERT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**par 64 voix « pour » et 3 abstentions (MM. BEUCHON et BARDI et Mme DAGAUD)**

- d'approuver les créations de postes répertoriées dans les tableaux joints à la délibération.

**Interventions :**

**M. STOQUERT :**

Dans le cadre de la décision de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 29 septembre 2021 concernant la compétence gestion des eaux pluviales urbaines et afin que Bourges Plus puisse assurer le suivi du schéma directeur du programme d'investissement lié à cette nouvelle compétence, il est proposé de créer un nouveau service communautaire dédié à la gestion des eaux pluviales urbaines et à la prévention du risque d'inondation pour l'Agglomération, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

**Mme FELIX :**

Merci. M. BEUCHON ?

**M. BEUCHON :**

Je veux redire une nouvelle fois combien je ne suis pas content, opposé à cette nouvelle compétence que prend l'Agglo qui était celle dans nos communes, que faisaient les Cantonniers. Neuf postes ! C'est invraisemblable. Est-ce qu'on n'a pas besoin davantage de neuf infirmières, de neuf enseignants, de neuf personnes dans la magistrature ? Qu'est-ce que c'est que cela ? Neuf postes pour aller faire quelque chose qui est si bien fait dans nos communes.

Je veux bien qu'il y ait des problèmes entre St-Germain, à la Fourchette, ou je ne sais pas où, mais là, c'est disproportionné. C'est une compétence qui va coûter, en gros, pas loin d'un demi-million d'euros par an. Je trouve cela proprement scandaleux. Il faudrait tout de même que le législateur nous fiche un peu la paix et qu'il laisse les communes s'administrer. Cela suffit d'être « em... » comme cela. C'est invraisemblable. Neuf postes ! Mon ami, Bernard DUPERAT a gratté, gratté comme une poule sur ce truc-là. C'est affligeant. En cela, je vous le dis, la Communauté a quand même du mauvais. C'est la « patapoufisation » de la gestion locale. C'est fou. Et cela, c'est très désagréable. Donc moi, je m'abstiendrai et encore, suis-je généreux en m'abstenant.

**Mme FELIX :**

M. le Vice-Président, je sais votre attachement à la défense des communes ; je le partage. Je sais votre capacité à être brillant et je la salue. Mais je ne vous laisserai jamais être populiste et quand vous dites « +9 postes », vous êtes populiste et, dans les temps qui courent, ce n'est pas bien. Je rappelle que pour l'essentiel, ces postes existent. En fait, nous transférons un service de la Ville de Bourges vers l'Agglomération. Donc, ces messieurs - puisqu'il s'agit de messieurs - existent. N'allez pas les insulter. Ils font du travail qu'ils vont mettre au bénéfice, évidemment de la Ville de Bourges et de la Ville de Saint-Germain dans un premier temps. Et puis, si l'avenir le

veut, on étendra les choses. Mais on étendra, de toute façon, parce qu'en matière d'investissement, nous allons venir soutenir les communes dans leurs investissements en matière d'eaux pluviales et il va bien falloir que l'on suive ce travail-là.

Nous en profitons pour créer un service qui va traiter de meilleure manière la question de la prévention contre les inondations. Là aussi, je rappelle qu'il n'est peut-être pas inutile que, sur les communes qui sont en territoire inondable et qui sont principalement 3 dans l'Agglomération (Saint-Germain du Puy, Bourges et Saint-Doulchard), que l'on fasse les choses avec un peu plus d'engagement et de discernement et, surtout, qu'on les fasse à un moment où il existe des crédits. Si nous ne dégainons pas très rapidement, nous risquons de les perdre. C'est maintenant qu'il faut que l'on soit en capacité d'aller chercher ces financements.

Voilà donc la raison pour laquelle nous créons ce service eaux pluviales et je veux dire aux agents concernés combien ils sont les bienvenus dans les effectifs de l'Agglomération. Aucun agent de l'Agglomération ne peut être considéré comme malvenu. Voilà. Et je mets donc ce rapport aux voix. Qui vote « pour », qui vote « contre », qui s'abstient ? 3 abstentions.

### **31. Direction des Ressources Humaines - Création d'emplois d'agents contractuels**

**Rapporteur : M. Marc STOQUERT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'autoriser la création d'emplois contractuels liés à un accroissement temporaire d'activité ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Archéologie de l'exercice 2022 de Bourges Plus.

### **32. Direction des Ressources Humaines - Mise à disposition d'un agent communautaire - Convention entre la Communauté d'Agglomération de Bourges (Bourges Plus) et le Comité Social et culturel (CosC) de Bourges**

**Rapporteur : M. Marc STOQUERT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération de Bourges auprès du Comité Social et Culturel ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

### **33. Direction des Ressources Humaines - Mise à disposition d'un agent communautaire - Convention entre la Communauté d'Agglomération de Bourges (Bourges Plus) et le Centre Communal d'Action Sociale de Bourges**

**Rapporteur : M. Marc STOQUERT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la convention entre la Communauté d'Agglomération de Bourges et le CCAS de Bourges portant sur la mise à disposition d'un agent communautaire ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition et tout document se rapportant à la délibération.

### **34. Remises gracieuses factures eau et assainissement – concession n° 03311974**

**Rapporteur : M. Marc STOQUERT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'accorder à l'usager de la concession 033 11974 un dégrèvement de 1 236 m3 en eau et 1 570 m3 sur l'assainissement, soit un dégrèvement de 6 280 € sur une facture initiale de 8 178,52 € donc un reste à charge de 1 898,52 €.

**Interventions :**

**M. STOQUERT :**

Il s'agit du restaurant social exploité par l'Entraide berruyère. Les locaux appartiennent à la Ville de Bourges. Dans le cadre de la convention d'occupation de ce lieu caritatif, ce sont les services municipaux qui gèrent l'entretien des équipements et des sanitaires. Bourges Plus a constaté une fuite d'eau au regard de la consommation : 840 m<sup>3</sup> consommés au lieu des 270 m<sup>3</sup> habituels, engendrant une facture de 8 678,52 €. Le service des bâtiments de la Ville de Bourges a procédé à toutes les investigations nécessaires et a fait intervenir un prestataire pour résorber une fuite de canalisation, d'alimentation de l'adoucisseur du four, qui a nécessité le déplacement du matériel incriminé. La fuite était indécélable puisque située au niveau d'une bouche d'évacuation.

**Mme FELIX :**

Je pense que la Commission a donné un avis favorable et que nous pouvons en faire autant.

-----

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 20 H 05.

Fait à Bourges, le 21 MARS 2022

Les secrétaires de séance

Constance BONDUELLE

Alexia FRANQUES

La Présidente,



Mme FÉLIX

Les annexes aux délibérations sont consultables au Secrétariat des Assemblées de Bourges Plus aux jours et heures d'ouverture.

Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'État et de leur publication ou de leur notification.